

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ⁽¹⁾

SUR LE

FORT JACQUES-CARTIER ET LA PETITE-HERMINE

(Suite)

III

LA PETITE-HERMINE

Au chapitre XIX du *Brief Récit*, Cartier nous apprend qu'il fut obligé de laisser un de ses vaisseaux à l'endroit même où il avait passé l'hiver. " Nous étions si affaiblis, dit-il, tant de maladies, que de nos gens morts, qu'il nous a fallu laisser un de nos navires au dit lieu de Sainte-Croix " (2). Dans le même chapitre, il dit qu'il l'avait abandonné aux sauvages de Stadin pour leur permettre d'en extraire les vieux clous. Le *Brief Récit* ajoute que ces sauvages allaient et venaient autour des Français, avant leur départ, comme pour donner à entendre qu'ils s'étaient mis aussitôt à l'œuvre pour soutirer du navire les clous et ferrailles dont ils étaient si avides. On est bien justifiable de se demander comment ils procédèrent pour enlever de ces grosses pièces de bois les clous, fiches ou carvelles de fer qui les tenaient liées les unes aux autres. Il ne paraît pas qu'ils aient brûlé ce navire, au moins en présence des Français, bien que c'eût été le moyen le plus expéditif. Une autre ressource à leur disposition, était de fendre les planches en les arrachant de la coque, enfin de disloquer la charpente au moyen de leviers puissants. Quand on connaît l'avidité de ces gens-là pour tout ce qui est métal, il est difficile de s'imaginer qu'ils abandonnèrent leur travail aussitôt après la disparition des compagnons de Jacques

(1) La *Revue* entend rester étrangère à une polémique que cette *Etude* semble provoquer. La *Revue* pourra, mais elle ne s'y engage pas, donner la parole à un contradicteur.

(2) *Brief Récit*, éd. de 1843, p. 61.

Cartier, se contentant des quelques objets en fer arrachés après deux ou trois jours d'efforts. Eussent-ils montré tant d'insouciance, les sauvages des autres bourgades n'auraient pas manqué d'en extraire le reste et d'emporter, chez eux, ce qu'il leur faisait tant de plaisir de posséder.

La probabilité est donc qu'il ne resta bientôt plus de la *Petite-Hermine* que des débris informes et faciles à démantibuler, que les marées devaient, à bref délai; entraîner dans la rivière Saint-Charles, et charrier ensuite dans les eaux du fleuve. Telle est notre opinion, et nous la croyons raisonnable. Comment expliquer en effet que Champlain, qui visita les lieux où Jacques Cartier avait construit son fort, put apercevoir des vestiges de cheminée, des pièces de bois travaillées à la façon des gens civilisés, et même des boulets de canon, et qu'il ne signale aucunement l'existence d'un débris de vaisseau? Le fondateur de Québec connaissait sans doute tout ce qui se rapportait au passage de Cartier en Canada, puisqu'il avait été à même de lire les récits de voyage du découvreur, tout aussi facilement que Lescarbot, son compagnon de Port-Royal. Pourquoi aussi le silence des récollets et des jésuites sur ce navire? Sagard, dont on cite l'autorité avec tant de confiance, en dit-il un seul mot? Les *Relations des Jésuites*, leur *Journal*, ont-ils jamais fait la moindre allusion à cette épave? L'on répondra à ces questions en disant que tous ces anciens ne pouvaient parler d'une chose invisible, puisque, déjà de leur temps, la *Petite-Hermine* pouvait être enfouie dans les vases du ruisseau Saint-Michel. A cela nous répliquons qu'il était de beaucoup plus facile de retracer l'existence de ce navire après cent ans qu'après trois cents ans. Comment expliquer qu'il ait fallu attendre trois siècles pour découvrir cette prétendue relique connue de tous les chasseurs d'il y a 60 à 75 ans? Si bien que ceux-ci s'en servaient en guise de pont pour passer d'une rive sur l'autre du ruisseau Saint-Michel (1).

Les journaux de 1843 nous ont légué tous les détails relatifs à cette découverte extraordinaire, avec des commentaires souvent très curieux.

(1) Nous avons, là-dessus, le témoignage d'anciens chasseurs qui, non-seulement traversaient sur ce pont improvisé, mais qui attachaient leurs canots à cette coque: preuve qu'il fut un temps assez peu éloigné de la date de 1843, où ce vaisseau était visible au-dessus des vases du ruisseau. L'embarras des chasseurs Boivin et Décarreau qui ne purent retrouver en 1843 la carcasse de ce navire après l'avoir vue bien des fois, corrobore cette preuve d'une façon bien significative.

C'est, d'abord, le *Canadien* du 25 août qui renferme un long article, dans lequel l'auteur établit d'une façon péremptoire que Jacques Cartier hiverna dans la rivière Saint-Charles, et non dans la rivière Jacques-Cartier, comme quelques historiens l'avaient prétendu. Il fallait que l'opinion fût alors bien égarée pour qu'il fût nécessaire d'avoir recours à une semblable démonstration. Puis, le même journal raconte comment un employé de l'administration municipale de Québec, M. Joseph Hamel, était parvenu à retrouver, à l'entrée du ruisseau Saint-Michel, les débris d'un vaisseau que l'on soupçonnait être la *Petite-Hermine*.

“ L'an dernier (1842), lisons-nous dans le *Canadien*, M. Michel Boivin lui (M. Hamel) demanda s'il avait connaissance qu'un vaisseau eût été abandonné dans la rivière Saint-Charles, près de la pointe aux Lièvres, et, sur la réponse de M. Hamel qu'il n'avait connaissance d'aucun autre que de la *Petite-Hermine*, un des vaisseaux de Cartier, qui avait été abandonné vers cet endroit en 1536, M. Boivin dit y avoir vu plusieurs fois, en faisant la chasse, un débris de vaisseau qui paraissait très ancien, et qu'il fallait que ce fût du temps des Français. M. Hamel prit sur-le-champ des arrangements avec M. Boivin pour que ce dernier le conduisît sur les lieux, et quelques jours après ils y allèrent. Mais comme il y avait déjà longtemps que M. Boivin n'avait fréquenté ce lieu, ils ne purent rien découvrir. Cependant ils remirent à une autre fois à faire des recherches, mais des circonstances où se trouva M. Boivin privèrent M. Hamel de son assistance, et il vint à celui-ci l'idée de s'enquérir auprès d'autres chasseurs, s'ils n'avaient pas vu ces débris. Il s'adressa, entre autres, à un M. Décarreau, imprimeur, qui lui dit bien connaître l'endroit pour l'avoir fréquenté en chassant, depuis longues années, et qui promit de l'y conduire quand bon lui semblerait. Mais les occupations de l'un et de l'autre les empêchèrent d'y aller l'automne dernier, et ce ne fut que le jeudi 10 du courant que M. Hamel, accompagné de M. Décarreau, et de G. B. Faribault et F. X. Garneau qu'il avait invités, se transporta sur les lieux ; mais, cette fois, encore, il ne put rien découvrir. Ce fut alors que M. Décarreau lui dit que M. J. Parant, marchand au faubourg Saint-Jean, pourrait assurément lui indiquer l'endroit et lui conseilla fort de voir ce monsieur. Il le vit de suite et prit avec lui des arrangements pour aller, le jeudi 17 du courant, faire la visite des lieux, ce qu'ils firent, et, sans aucune recherche, M. Parant conduisit M. Hamel sur les débris mêmes qu'ils trouvèrent à quelques pieds au-

dessus du niveau du lit du ruisseau Saint-Michel, à environ un demi-mille du vieux pont Dorchester, sur la rive droite du ruisseau et à quelques pas de son embouchure.

“ Sur l'invitation de M. Hamel, MM. Sheppard, président, et Faribault, vice-président de la Société littéraire et historique de Québec, allèrent avec lui samedi dernier, 19 du courant, visiter l'endroit, et d'après la position des débris du vaisseau, la nature du bois dont ces débris se composent, et le caractère des cailloux qu'ils ont trouvés sur son fond et qui ont dû lui servir de lest, ils ont reconnu que toutes les probabilités étaient en faveur de l'hypothèse de M. Hamel.

“ Sur le rapport de cette visite, le conseil de la Société littéraire et historique s'est rassemblé lundi et a résolu de faire exécuter des fouilles, laissant à M. Faribault, vice-président de la Société, de s'entendre avec M. Hamel pour leur exécution ; et, les membres du conseil n'ayant pas de fonds à leur disposition qu'ils pussent appliquer à cet objet, se sont cotisés pour cela.

“ On a déjà recueilli des témoignages très précieux sur l'existence ancienne de ce vaisseau ” (1).

De cet écrit, il ressort que c'est d'après l'unique autorité de M. Hamel que l'on décréta alors que cette carcasse de navire était un reste du *Courlieu* ou de la *Petite-Hermine* de Jacques Cartier. Le procédé est assez étrange. M. Boivin demande à M. Hamel s'il est à sa connaissance qu'un vaisseau ait été abandonné dans la rivière Saint-Charles, près de la pointe aux Lièvres. Ce dernier, qui venait sans doute de lire les *Relations de Voyage* du capitaine malouin, fraîchement écloses des presses de MM. W. Cowan et fils, à Québec, déclare qu'il n'en connaît point d'autre que la *Petite-Hermine*. Donc, d'après M. Hamel, c'est la *Petite-Hermine* qu'a vue M. Boivin ; mais il importait d'abord de la trouver. La besogne devait être des plus faciles, puisque M. Boivin “ avait vu plusieurs fois, en faisant la chasse, un débris de vaisseau qui paraissait très ancien, et qu'il fallait que ce fût du temps des Français.” Comment M. Boivin aurait-il pu constater l'ancienneté de ce vaisseau, s'il eût été aussi profondément enfoui dans la vase du ruisseau qu'on a dit quelque temps après. ? Le témoignage de ce chasseur de réputation est de nature à nous laisser croire que la prétendue *Petite-Hermine* émergeait notablement du lit du ruisseau Saint-Michel, lorsque M.

(1) *Le Canadien* du 25 août 1843.

Boivin la vit dans ses pérégrinations d'autrefois. C'est si bien le cas que, y étant retourné après plusieurs années d'absence, comme le rapporte le *Canadien*, il ne put, malgré son flair de coureur des grèves et une connaissance parfaite de ces lieux qu'il avait visités des centaines de fois, retrouver "le débris de vaisseau qui paraissait très ancien." Qu'était-il donc devenu ? Non découragé par cette première démarche infructueuse, M. Hamel s'adressa à un autre chasseur qui se prétendait parfaitement renseigné. Décarreau, l'imprimeur, que tout Québec a connu à cause de ses exploits de chasse dignes de notre Portugais, ne put trouver cette carcasse *qu'il avait vue pourtant bien des fois*. Il fallut donc avoir recours à un troisième personnage, M. Parant, du faubourg Saint-Jean. Plus heureux que les autres, il conduisit M. Hamel à l'endroit tant recherché, et ils trouvèrent le débris à quelques pieds au-dessus du niveau du lit du ruisseau Saint-Michel, sur la rive droite, à *quelques pas de son embouchure* (1).

L'opinion, que M. Hamel avait communiquée à M. Boivin au sujet de la *Petite-Hermine*, passait du coup, aux yeux du vulgaire, dans le domaine de la réalité ; elle avait d'autant plus de chance d'être favorablement accueillie du public que des membres des plus éminents de la Société littéraire prenant cette découverte au sérieux et croyant faire acte de patriotisme, se chargèrent de faire exécuter, à leurs frais, les fouilles nécessaires pour retirer du borbier cette relique *trois fois précieuse* ! M. Hamel visita le lieu de la découverte, et, "d'après la position des débris, la nature du bois dont ces débris se composaient, et le caractère des cailloux qu'ils avaient trouvés sur son fond," il en avait conclu, comme l'indique le *Canadien*, que cet antique vaisseau devait remonter au temps de Jacques Cartier. Avouons que ces conclusions étaient un peu prématurées ; mais, comme le nom de la *Petite-Hermine* était dans toutes les bouches, il fallait bien suivre le courant après lui avoir imprimé cette direction.

Cependant il y eut des doutes chez quelques uns, puisque l'on vit bientôt les archéologues de Québec demander au maire de Saint-Malo de s'occuper de la vérification des pièces de cette vieille coque ainsi que des objets qu'elle renfermait. Le procès-verbal des travaux et des délibérations de la commission composée de cinq citoyens de la

(1) Et non à plusieurs arpents, comme semble croire M. De Caze dans son travail sur le *Fort Jacques-Cartier*, publié dans l'*Electeur* du 2 mai 1891.

ville natale de Jacques Cartier, est du domaine de l'histoire, et son président, M. Charles Cunat, officier de marine, avait été tout spécialement désigné par le maire de Saint-Malo, M. Hovius, pour diriger l'examen demandé ; les autres devaient avoir qualité pour remplir l'important travail archéologique : c'étaient Leguen-Lacroix, architecte, Depasse, architecte, Gilbert, constructeur, Michel, capitaine de vaisseau. Cette commission ne siégea qu'une seule fois, le 13 décembre 1843, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo. M. Cunat fit un petit discours à ses collègues avant de les mettre à l'ouvrage(1) : "Messieurs, leur dit-il en substance, vous savez que notre compatriote Jacques Cartier entreprit plusieurs voyages d'exploration au Canada, et, qu'à son deuxième, il dut abandonner l'un de ses navires dans le voisinage de Québec. Des patriotes et des savants du Canada ont découvert, par un hasard particulier, les restes de ce vaisseau qui deviennent de précieux documents pour l'histoire de notre ville. Maintenant que vous savez ces choses, mettez-vous à l'œuvre et veuillez identifier les pièces que vous avez sous vos yeux, en les confrontant avec les objets de même espèce de notre localité, et indiquer les changements qu'ils ont subis dans le cours des âges."

Après ce petit discours de son président, la commission n'avait guère besoin de chercher une conclusion puisqu'elle était toute tirée d'avance. Pourquoi s'astreindre à examiner toutes ces pièces les unes après les autres afin d'en connaître la nature intime, l'apparence extérieure, etc., puisque M. Cunat venait de déclarer officiellement que ces débris de navire remontaient à Jacques Cartier. Evidemment la thèse de M. Hamel avait déjà trouvé des admirateurs quand même en dehors de Québec et du Canada. Mais, disons-le à la louange des archéologues malouins, leur travail d'examen fut consciencieux, pas trop détaillé et dépouillé du fatras technique si commun en ces genres d'études. Examinons-le nous-même pour en tirer une conclusion conforme aux données qu'il apporte et que nous acceptons sous toute réserve.

Ce sont tout d'abord les pièces en fer. Quelles étaient ces pièces ?

1. Un boulon ou cheville de fer de l'étrave (2). 2. Un boulon de l'arrière du navire. 3. Une cadène (3). 4. Un organeau à piton.

(1) Voir pièce justificative qui renferme le procès-verbal de cette assemblée.

(2) Pièce de bois formant l'avant du navire.

(3) Chaîne.

5. Le manche d'une cuiller à pot. 6. Un morceau de boulon. 7. Un hameçon. 8. Douze clous de vaigrage (1) et de bordage et une pièce trouvée sous le navire. Total : 20 PIÈCES EN FER. Était-ce là tout le matériel métallique trouvé dans le vaisseau du ruisseau Saint-Michel ? Non pas : il s'y trouvait de plus un boulet de canon, mêlé aux pierres du lest, du poids de 24 livres, mais resté à Québec (2).

Après avoir examiné chacune des pièces susdites, la commission conclut que toutes en général, boulons et clous d'une forme semblable, étaient encore en usage en 1843. Donc, il est inutile de vouloir les faire remonter à trois siècles en arrière. Étant encore employés dans les constructions au commencement du XIXe siècle, ces clous et ces chevilles pouvaient être rapportés avec beaucoup plus de raison à une époque moins reculée que le milieu du XVIe siècle.

Cependant, dit le rapport, "les clous du vaigrage et du bordage avaient une longueur exagérée, eu égard à leur destination." Cette anomalie s'explique, (et les archéologues malouins l'ont compris), par le fait que ces clous avaient pu être utilisés à la place de chevilles. Quant à leur forme, "les têtes étaient plus fortes que celles qu'on leur donnait en 1843 et le corps plus allongé." Admettons cela, mais est-ce que cette différence dans la forme de la tête et du corps des clous, indique qu'on les fabriquait ainsi du temps de Cartier ? La commission est muette sur ce point, qu'il eût été important de préciser pour arriver à une conclusion quelconque. D'où nous sommes libre de croire que ces clous pouvaient aussi bien avoir été fabriqués au XVIIIe siècle qu'au XVIe.

"Portant ensuite son examen sur l'état matériel desdites pièces en fer, la commission a été étonnée de leur parfaite conservation."

Véritablement nous marchons de surprise en surprise. Voilà vingt morceaux de fer qui, affirme-t-on, furent pendant trois cent sept ans en contact immédiat avec l'humidité, et leur conservation est parfaite ! Il y avait lieu pour ces savants de marquer leur étonnement d'un état de choses si renversant. Mais ce qui doit le plus nous surprendre, ce n'est pas tant la préservation de ces

(1) Assemblage de planches qui revêtent intérieurement la membrure.

(2) Est-ce celui qu'avait trouvé M. Rhéaume dans la coque du vaisseau, et exhibé en séance publique de la Société de discussion, le 15 juillet 1844, par M. Berthelot, conférencier, qui dit, ce soir-là, que ce boulet avait deux pouces et demi de diamètre ? Dans ce cas, il ne pouvait peser 24 livres.

ferrailles contre l'oxydation, que ce manche de cuiller à pot et cet hameçon que l'on a trouvés dans cette vieille coque disloquée. C'était donc un musée d'antiquailles que l'on avait expédié de Québec au maire de Saint-Malo ! Clous, carvelles, chaîne, organeau, cuiller et hameçon. A qui donc avait profité le cadeau de Cartier aux sauvages de Stadin (1) ?

Voilà tout le résultat de l'examen des objets en métal. Aucun d'eux n'apporte le moindre jour sur la question de l'antiquité du vaisseau auquel ils avaient appartenu. En est-il de même des pièces en bois ?

L'envoi à Saint-Malo comprenait 7 pièces distinctes de structure ligneuse dont la plus importante est celle étiquetée No 1, pièce de gabord en sapin bien conservé. Les autres, en orme, en chêne ou en châtaignier étaient d'une conservation plus ou moins parfaite. La commission ne fait d'abord que constater la nature du bois de chacune de ces pièces et leur état de conservation. Que conclure de là ? Est-ce à dire, parce que ces bois étaient tout probablement de provenance française, (la commission ne le dit pas) que l'on doive en inférer que le vaisseau, à la construction duquel ils servirent, avait trois cents ans d'existence ? Une telle conclusion serait absurde, car

(1) M. De Caze dit quelque part dans son travail déjà mentionné : " Pour quoi ces sauvages que l'on nous dépeint comme si rapaces et si avides de ferrailles, auraient-ils plutôt épargné la carène du navire trouvée en 1843 que celle de la *Petite-Hermine* ? " La réponse est très facile : du temps de Champlain, les sauvages de Stadaconé, de Stadin et des autres bourgades dont Cartier avait pu constater l'existence en 1535, avaient disparu de Québec et de ses environs. Il n'y avait plus que des débris de Montagnais qui vécurent d'abord à proximité de l'habitation de la basse-ville. Plus tard, quand les jésuites vinrent se fixer à l'embouchure du ruisseau Lairet, quelques familles montagnaises auxquelles s'adjoignirent aussi des Hurons et des Algonquins, mais en nombre très restreint, se cabanèrent dans le voisinage de Notre-Dame-des-Anges. Si ces barbares eussent découvert la carène en question, ils en auraient probablement enlevé tout ce qui pouvait leur être utile. Mais ne l'ayant pas aperçue, pour la bonne raison qu'il n'y en avait pas, ils se contentèrent des ferrailles que les Français voulurent bien leur donner, comme des couteaux, des alènes, des fers de flèche et autres objets utiles en temps de pêche et de chasse.

Il ne faut pas perdre de vue que les rapports journaliers des sauvages du XVIIIe siècle avec les Européens, qui leur fournissaient tout ce dont ils avaient besoin en fait d'instruments utiles à leurs industries peu nombreuses, devaient les rendre moins avides de *vieux clous* que les sauvages du temps de Cartier, qui, voyant pour la première fois ces bagatelles de fabrication étrangère, s'estimaient heureux de posséder un clou, une flèche ou une balle de fusil.

on construisait en chêne du temps de Champlain (1), un siècle après Cartier. Nous avons par devers nous un devis de 1638 où il est dit que le navire sera construit *en bois de chêne*, bon, loyal et marchand. On ne doit pas oublier que tous les vaisseaux dont nos ancêtres se servirent dans la première moitié du XVII^e siècle, étaient construits en France, c'est-à-dire avec du bois français de la même composition que celui du vaisseau dont les archéologues disséquèrent les restes en 1843. Il va de soi que ces mêmes vaisseaux, grands et petits, étaient lestés avec des pierres tirées des rivages de la Normandie, de la Bretagne ou de la Saintonge. Quelquefois même on utilisa, ici, ces pierres pour la construction d'édifices. Ainsi, il est notoire que l'encadrement de la porte principale de l'ancien collège des jésuites était en pierre de Caën. Nous pouvons donc dire des galets du lest trouvés dans le fond de la prétendue *Petite-Hermine*, ce que nous concluons de la nature du bois de sa charpente ; ils prouvent uniquement que ce navire pouvait être de Saint-Malo. Rien de plus. Est-ce que par hasard l'on voudrait soutenir que ces cailloux roulés, par le seul fait de *ressembler* à ceux des grèves de Saint-Malo, devaient appartenir à l'un des vaisseaux de Cartier ? Pense-t-on que les galets du XVII^e siècle aient pu différer de ceux du XVI^e ? Ce serait une singulière théorie que celle qui voudrait nous faire croire que l'on peut reconnaître l'antiquité d'un vaisseau par les pierres de son lest. L'opération serait aussi curieuse que cette autre bien connue, en vertu de laquelle, étant donné la longueur, la hauteur et la largeur d'un navire n'ayant plus que quinze jours pour arriver au port, on pourra faire connaître l'âge du capitaine.

Mais supposons que ce vaisseau fût breton, est-ce à dire qu'il ne soit venu au Canada qu'un seul vaisseau malouin, après Cartier, même au XVI^e siècle ? Tout porte à croire que les eaux du Saint-Laurent ne cessèrent d'être fréquentées par des pêcheurs bretons, normands et basques durant tout le XVI^e siècle. Cartier lui-même ne revint-il pas en 1541 ? Roberval ne vécut-il pas au pays pendant les années 1542 et 1543 ? Et, après eux, pourrait-on oublier cette fourmilère de pêcheurs qui, chaque année, quittaient les divers havres de la Normandie, de la Bretagne et de la Saintonge, pour venir exercer leur industrie dans le golfe et vraisemblable-

(1) Champlain est le premier qui fit connaître en France le chêne canadien. Quand il partit de Québec, le 20 juillet 1611, il emporta avec lui quelques planches de ce bois, afin de s'assurer si on ne pourrait pas s'en servir au lambrissage des navires et à la garniture des fenêtres.

ment dans le fleuve Saint-Laurent ? N'est-il pas du domaine historique que les deux fils de Jacques Noël, successeur et héritier de Jacques Cartier, pénétrèrent en 1587 dans le fleuve aussi loin que le saut Saint-Louis ? Et les Basques qui poursuivaient les baleines dans le fleuve et les dépeçaient sur ses rivages ? Et Chauvin dont les navires vinrent, en 1600, 1601 et 1602, faire le commerce des fourrures avec les sauvages de Tadoussac et des Trois-Rivières ? Champlain lui-même n'avait-il pas, en 1603, remonté le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis ? Qui pourrait affirmer qu'aucun d'eux, pêcheur ou trafiquant, n'ait pu abandonner une de ses barques désemparées ? Ce n'est pas à dire que toute cette énumération ait pour but de prouver que l'épave du ruisseau Saint-Michel appartint plutôt à cette époque très reculée qu'à une autre moins ancienne. Loin de nous cette prétention qui est absolument contraire à notre conviction.

Encore une fois nous ne devons ni ne pouvons rien conclure à l'appui de l'hypothèse de M. Hamel, du fait que ces débris de vaisseau étaient en bois étranger à ceux de nos forêts, et que les pierres du lest ressemblaient aux galets des grèves de Saint-Malo. La commission elle-même, plus sage que nos archéologues, n'en a rien inféré.

Aux pièces de bois de l'envoi se trouvait mêlée une espèce de mousse qui, dit-on, pouvait avoir servi au calfatage. La commission fait observer que ce procédé n'avait pas été oublié dans le port de Saint-Malo, sans ajouter depuis quelle époque il était tombé en désuétude. Allez donc ensuite tirer une conclusion ! C'est une belle chose vraiment que la science archéologique !

La commission ajoute une dernière observation, qui n'est pas la moins intéressante : " Aux observations, dit-elle, faites sur les lieux par le capitaine Saint-Cyr et le constructeur Robitaille, qui donnèrent à cette construction beaucoup d'élanement, la commission pense devoir ajouter que, d'après la figure des pièces, varangue, genou, gabord, vaigre et bordage, le fond du navire devait être plat et en forme de sole, et que, par l'échantillon desdites pièces, il pouvait jauger soixante tonneaux."

Des vaisseaux plats, il y en a eu de tout temps en France, et il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'au XVI^e siècle pour en trouver. Mais ces vaisseaux ne servaient d'ordinaire qu'à la petite navigation, comme celle du cabotage. Ainsi les gabares ou navires de charge étaient à fond plat ; les galéaces, qui servaient à la pêche des côtes maritimes, étaient des bateaux plats ; le clinquant, d'origine

suédoise, était un petit bateau plat. A quel genre de construction appartenait la *Petite-Hermine*? Nous l'ignorons, mais il nous paraît peu probable que Jacques Cartier, tout hardi qu'il fût, ait risqué de franchir l'océan sur un navire à fond plat de 60 tonneaux. L'intrépidité n'exclut pas la prudence, et les navigateurs français étaient généralement prudents. Si le témoignage de la commission sur ce point est exact, (et nous n'avons aucune raison de croire le contraire), nous pouvons affirmer, sans qu'il soit besoin d'autres preuves, que cette carcasse de vaisseau n'était pas la *Petite-Hermine*.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question du tonnage évalué à 60 tonneaux par les commissaires archéologues, s'appuyant sur le témoignage de MM. Cyr et Robitaille, mais il nous sera bien permis d'exprimer notre profond étonnement de voir combien il a fallu de science pour jauger un vaisseau à l'aide seulement de cinq ou six pièces du bois de charpente, quand, de nos jours, il faut des mesurages précis d'un bout à l'autre du navire et du haut en bas. Les archéologues de Québec n'avaient pu les instruire sur ce point, car il est reconnu que le petit vaisseau n'avait ni proue ni poupe (1) quand il fut tiré de la vase. Ce n'est donc que sur des données approximatives que les savants français sont arrivés à en donner la capacité. Encore une fois, la science archéologique est une chose admirable !

L'examen de la commission étant terminé, quelles devaient être ses conclusions? Pour ceux qui ont lu ce qui précède, il serait tout naturel de les formuler comme suit :

- 1o Les pièces en fer, étant encore de la même forme que celles qui sont employées de nos jours dans la construction des navires ;
- 2o Ces mêmes pièces étant dans un parfait état de conservation ;
- 3o Les bois, bien conservés en général, ne pouvant servir de preuve pour établir l'antiquité du vaisseau ;
- 4o Les galets, quoique ressemblants à ceux de nos grèves, pouvant avoir été employés comme lest au XVIIIe siècle, aussi bien qu'au XVIe ;

(1) M. Berthelot disait en 1844 ; " Lorsque l'année dernière on la découvrit (la prétendue *Petite-Hermine*), on ne trouva que la partie de la poupe ou supposée telle, parce qu'elle était du côté de la rivière Saint-Charles (car d'ailleurs elle était méconnaissable par la quantité du bois qui en avait été enlevée), qui fut un peu hors de terre ; l'autre extrémité, supposée la proue, était couverte de quelques pieds de terre."

50 Le navire étant à fond plat ;

Nous sommes d'avis qu'il serait imprudent de fixer une époque plutôt qu'une autre pour la construction de ce navire. Nous déclarons en outre que rien n'indique qu'il remonte à Jacques Cartier ni à aucune époque rapprochée de la sienne. Cependant il est assez probable que ce vaisseau avait été construit en France.

N'est-ce pas que cette conclusion eût été logique et réellement basée sur les constatations qui venaient d'être faites, séance tenante ? Au lieu de cela, la commission ne conclut pas du tout : elle se borne à émettre un vœu qui dénote beaucoup de patriotisme et, disons-le aussi, beaucoup de déférence envers les correspondants de Québec.

IV

LA CONCLUSION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-MALO.

Les archéologues de Saint-Malo terminent leur rapport comme suit :

“ Les membres de la commission, avant de se séparer, émettent le vœu que M. le Maire de Saint-Malo veuille bien assigner un local spécial pour le placement de ces précieux débris échappés à l'oubli des temps après plus de trois siècles d'abandon. A défaut d'un monument semblable à celui que les Canadiens reconnaissants viennent d'élever à la mémoire de notre célèbre compatriote, ces débris, qui réveillent un religieux souvenir, rappelleront sans cesse aux générations malouines la gloire de Jacques Cartier et celle du pays où il naquit.”

Après avoir déclaré que les pièces en fer soumises à son examen, étaient de la même forme que celles de la construction navale contemporaine ; après avoir exprimé son étonnement de leur bon état de conservation, indice d'une fabrication assez peu éloignée ; après avoir tout bonnement constaté que les bois de la coque étaient de telles nature et apparence, sans même dire s'ils provenaient des forêts de la France ; enfin, après avoir déclaré que ce vaisseau devait être plat, la commission demande de réunir tous les objets, auxquels elle est impuissante à attribuer un âge quelconque, pour en ériger une sorte de monument à la mémoire de Jacques Cartier. Il ne

valait pas la peine de soumettre chacune des pièces à un examen aussi minutieux, puisque l'on devait fatalement arriver à une conclusion toute prévue d'avance et contenue en germe dans le discours de M. Cunat.

En présence des matériaux soumis à l'étude des archéologues de Saint-Malo, est-on autorisé à se demander s'ils auraient pu porter un jugement, nous ne dirons pas impartial, mais conforme aux données de la science si difficile des monuments et des arts des temps passés ? Nous ne le croyons pas, car, aujourd'hui même, malgré les progrès que l'archéologie navale a faits depuis cinquante ans, il serait téméraire de vouloir établir une différence entre une courbe du XVI^e siècle et une autre du XVII^e. Les changements de conformation de cette pièce de la charpente ne furent pas assez prononcés pour permettre de fixer un âge qui dépasse l'approximation. Aussi les antiquaires français se sont bien donné de garde de compromettre leur science en abordant un terrain où il leur eût été si facile de s'égarer. Supposons qu'après avoir tout bien pesé, ils aient déclaré que ces débris appartenaient à l'époque où Cartier voyageait au Canada, est-ce que nous ne pourrions pas leur opposer cette objection : " Vous dites que ce fond de navire était contemporain de votre compatriote Jacques Cartier ; mais vous ne pouvez pas ignorer qu'un vaisseau, surtout s'il est construit en chêne, peut facilement atteindre une durée de cinquante ans. Quel âge pouvait avoir la *Petite-Hermine* l'année de son abandon dans le havre de Sainte-Croix ? Elle devait n'être plus jeune, puisque le grand navigateur préféra ramener en France l'*Emerillon* qui jaugeait 20 tonneaux de moins. Or, il est avéré que la vieillesse, pour certains vaisseaux, équivalait alors à 40, 50 ou 60 ans. Ainsi la *Salamandre*, qui avait fait le voyage des terres Neuves en 1579, portait Pont-Gravé lorsqu'il vint à Québec, en 1621, c'est-à-dire 42 ans plus tard. Le *Don-de-Dieu*, qui transporta Chauvin à Tadoussac, en 1600, vint à Québec en 1621, et, quand Chauvin en devint acquéreur, ce vaisseau n'était pas neuf, et l'histoire ne dit pas que, vingt-et-un ans après, le *Don-de-Dieu* fût hors de service.

A cette époque reculée la construction navale ne se transforma que très insensiblement. Il y avait des galions du temps de Champlain, de même que du vivant de Cartier. S'ils différaient peut-être, c'était plutôt par les dimensions que par la forme. Ainsi peut-on dire des vaisseaux français en général, surtout de ceux qui venaient aux terres Neuves et au Canada, de fabrication normande et bre-

tonne pour la plupart, bateaux de pêche ou de traite, de faible tonnage. Les seuls vaisseaux marchands pouvaient atteindre un tonnage de 200 à 400 tonneaux ; mais ceux-là étaient la grande exception, car la moyenne ne dépassait guère 100 tonneaux de mer, ou 2,000 livres à 16 onces la livre, poids au marc, le tonneau représentant un espace de 42 pieds cubes. Ces navires marchands avaient en même temps des allures guerrières : tout navire, à cette époque, était plus ou moins corsaire.—Jacques Cartier est quelquefois appelé le *Corsaire malouin*.

Nous croyons donc que l'*Hermine*, négligée par le découvreur du Canada, pouvait remonter au siècle précédent, c'est-à-dire au XVe ; et que les vaisseaux du temps de Champlain, pour une raison du même ordre, à la dernière moitié du XVIe siècle, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de celle de l'illustre navigateur malouin. D'où il suit que les vaisseaux qui parcouraient les mers atlantiques aux débuts de la colonie, participaient à la fois dans leur construction du caractère des deux siècles. Le même raisonnement peut s'appliquer à toutes et à chacune des époques qui ont suivi. Voilà pourquoi les archéologues français n'auraient pu porter un jugement précis, catégorique, sans s'exposer à la critique.

Ainsi donc, toute cette histoire de la découverte de la *Petite-Hermine*, intéressante à cause du personnage auquel elle se trouve liée, n'a abouti à d'autre résultat que de rectifier les idées qui avaient cours en 1843 au sujet du lieu où Jacques Cartier avait passé l'hiver de 1535-36. Nous avons vu que l'on s'en rapportait encore à Charlevoix qui l'avait placé à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, dix lieues plus haut que Québec. Quant au lieu précis, bien que ceux qui en ont écrit en 1843 et 1844, ne disent pas que ce fut plutôt au ruisseau Saint-Michel qu'au Lairet, il paraît que l'opinion était favorable au premier à cause de la trouvaille qui venait d'y être faite.

M. Berthelot avait d'abord hésité dans son choix : " Si l'on m'eût consulté, dit-il, on n'aurait pas posé cette croix avec l'inscription au devant de l'hôpital de la Marine, mais à l'entrée d'une de ces petites rivières dont nous avons parlé (la Lairet et le ruisseau Saint-Michel) ou, peut-être, en désespoir de cause, auprès de ces pierres, restes d'une cheminée de la maison qu'habitaient autrefois nos savants Pères jésuites." Comme on voit, M. Berthelot aurait d'abord accepté indifféremment l'entrée de la rivière Lairet ou du ruisseau Saint-Michel pour y placer la croix que nos ancêtres avaient érigée en face de

l'hôpital de la Marine, imbus qu'ils étaient de l'idée que Jacques Cartier avait opéré son premier débarquement sur cette partie de la pointe aux Lièvres, et non pas dans le but de faire croire que le découvreur avait hiverné à cet endroit. Cette croix fut plantée en 1835, huit années avant la découverte du débris de navire. Mais, après cet événement, M. Berthelot modifia ses idées, et dit dans un discours prononcé devant la Société de discussion : " Mais, maintenant, convenons que cette croix devrait être placée sur l'éminence qui est au nord de l'endroit où étaient les restes de la *Petite-Hermine*." C'était logique, à son point de vue : mais il fallait s'assurer d'abord si c'était bien la *Petite-Hermine* que l'on avait trouvée, et, en supposant que ce fût le cas, si elle n'avait pas été transportée à l'endroit de sa découverte ou par les sauvages ou par les marées. L'une ou l'autre de ces suppositions n'eût pas péché contre les règles de la vraisemblance.

N. E. DIONNE.

(A suivre)

M. HORACE BELANGER

FACTEUR EN CHEF DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

M. H. Bélanger est, je crois, le seul Canadien-Français qui ait eu l'honneur de parvenir au poste honorable de facteur en chef de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Un autre compatriote, M. Pierre Deschambault, qui servit longtemps dans le nord, n'était que traiteur en chef lorsqu'il se retira.

À l'instar des généraux du premier empire, M. Bélanger a gagné ses épaulettes par son seul mérite et son dévouement. Il débuta simple commis il y a trente-huit ans, et atteignit, il y a quelques années, le rang le plus élevé dans la hiérarchie de cette Compagnie.

Torse vigoureux, taillé comme un colosse, poitrine large qui semble s'être dilatée sous le souffle des vents glacés de la mer polaire, figure animée, regard ferme et énergique, il porte fièrement ses cinquante-ans. Son embonpoint fait honneur à la Compagnie et prouve qu'elle prend bien soin de ceux qui font vœu d'être siens.

Nature généreuse, caractère franc et droit, le cœur sur la main, il s'est acquis, partout où il a commandé, l'estime et le respect de ses employés et la confiance la plus entière des sauvages. Ses rapports avec ces derniers ont toujours été marqués au coin de la plus stricte justice. Dans mille circonstances, il leur a rendu des services signalés, sans pour cela nuire aux intérêts de la Compagnie. Dans ses forts il a toujours su faire régner la gaieté et le bon entrain unis à une discipline sévère. Tels sont, en quelques mots, les traits caractéristiques de celui dont je vais donner une courte notice biographique.

M. Bélanger est né à la rivière Ouelle, province de Québec, le 11 juin 1836. Son père, M. Edouard Bélanger, s'était livré avec succès, pendant nombre d'années, à la pêche de la baleine dans le golfe Saint-Laurent. L'habileté qu'il y déploya et les profits qu'il sût en tirer, attirèrent sur lui l'attention du gouverneur Simpson. Il lui offrit d'entrer au service de la Compagnie. Par une rare exception, il fut immédiatement promu au grade de traiteur en chef. De plus,

M. Bélanger, fit une convention avec la Compagnie par lequel il avait droit à la moitié des bénéfices résultants de la pêche. Il fut envoyé à la baie James comme offrant un champ plus vaste et plus rémunérateur.

Vers cette époque, son fils, Horace, venait de quitter le collège de Sainte-Anne de la Pocatière, où il avait reçu une éducation commerciale. A la demande de Simpson, il partit avec son père pour entrer, lui aussi, dans l'emploi de la Compagnie. Arrivés au sault Sainte-Marie, ils se séparèrent, hélas ! pour ne plus jamais se revoir. Le père se rendit à la rivière Baleine et se noya la même année (1858).

Horace resta au sault Sainte-Marie comme commis jusqu'en 1853. Il vit la première pelletée de terre enlevée du canal américain et lorsqu'il quitta ce poste, il s'embarqua à bord du premier bateau qui le remonta. Il demeura deux ans au fort Michipicoutou. Pendant quelques mois, il se trouva en charge du poste *New Brunswick* situé entre Michipicoutou et *Moose Factory*. Dans l'automne 1856, le facteur en chef du district du lac Supérieur, étant passé en Angleterre, il fut choisi pour le remplacer temporairement. Peu de temps après, il visita *Moose*, suivit le littoral de la mer jusqu'à Albany et, de là, se rendit au lac Seul. Il fit un stage de deux ans à ce poste isolé ; de là, il fut envoyé au fort Alexandre et dut agir, pendant plusieurs mois, comme facteur en chef du district du lac Lapluie.

Pendant son séjour au fort Alexandre, le docteur Brown, aujourd'hui secrétaire du lieutenant-gouverneur Schultz entreprit de faire concurrence à la Compagnie dans ce district-là. M. Bélanger fut chargé spécialement par le gouverneur McTavish de le suivre pour l'empêcher de détourner à son profit la traite de cette immense région. C'était une mission difficile et qui demandait beaucoup de tact et d'habileté.

C'était pendant l'hiver de 1867 à 1868. Il partit avec huit hommes. Ils eurent à essuyer des tempêtes presque continuelles et à supporter un froid intense. Ils firent des courses presque incroyables dans ce pays désert. Pendant cet hiver, ils mangèrent, eux et leurs chiens, plus de quatorze mille lièvres. Ce gibier était tellement abondant que les sauvages se tressaient des couvertures avec la peau et préparaient la chair à la manière du *pemmican*. Les sauvages qui connaissaient Bélanger, lui apportèrent presque tous leurs pelleteries. Le docteur Brown, découragé, retourna à la rivière Rouge le printemps suivant, et ne fut jamais tenté de recommencer une tentative de ce genre.

De tels services méritaient d'être reconnus. La Compagnie confia à M. Bélanger le fort Cumberland. De 1870 à 1889, il fut en charge de ce district, l'un des plus riches en fourrures de tout le Nord-Ouest.

Lors des troubles de 1870, la Compagnie éprouva, pendant quelque temps, des craintes sérieuses pour son commerce dans les territoires. Tous les postes disséminés jusqu'à l'océan Glacial d'un côté, et les montagnes Rocheuses de l'autre, étaient alimentés et soutenus par les provisions et les marchandises expédiées, en grande partie, de la rivière Rouge. Or, les officiers de la Compagnie se demandaient avec anxiété ce que deviendraient ces postes dans le cas où le gouvernement provisoire déciderait d'intercepter les frêteurs ou les canots. La désolation, la ruine et la famine se présentaient alors à leurs regards effrayés.

Dans cette pénible alternative, M. Clark, facteur en chef de Carleton, résolut de se rendre à Benton pour s'assurer, le cas échéant, de l'envoi à travers les prairies des provisions et des effets les plus indispensables. Pendant cet intervalle, Bélanger commanda le fort Carleton, qui, à cette époque, prenait préséance après le fort Garry. Il n'entraît pas dans les vues du gouvernement provisoire de gêner, en quoi que ce soit, la traite de l'Ouest. M. Clark se trouvait à Edmonton lorsqu'il apprit cette heureuse nouvelle, et se hâta de retourner à son poste.

Pendant qu'il était à Cumberland, Bélanger fit dix fois le voyage à *York Factory*, à bord des bateaux de la Compagnie, soit une distance de près de mille milles. Les voyageurs qui l'accompagnaient étaient d'ordinaire Canadiens ou Métis-Français.

Malgré les fatigues de ces longs voyages, nos gais rameurs entonnaient tout le jour de joyeux refrains qui réveillaient les échos des lacs et des forêts. Il n'était pas rare que Bélanger vînt imposer silence un instant à ses serviteurs, pour coucher en joue un ours ou un orignal à qui ces chants nouveaux donnaient l'alerte.

Un jour qu'il se trouvait à *York Factory*, après un voyage très pénible, il se jeta sur des ballots de fourrures déposés dans un hangar, afin de prendre un peu de repos. A son réveil, il fut surpris de constater qu'il venait de reposer sur cinq cents peaux de renard argenté, valant au moins deux cents piastres chacune. Peu de mortels ont eu l'occasion de dormir sur un lit aussi précieux que celui là.

Durant l'hiver de 1881, une terrible famine menaça de détruire

un grand nombre de sauvages. La chasse avait manqué. Affaiblis par le jeûne, se traînant à peine avec leurs enfants et leurs vieillards, ils se dirigeaient vers le fort Cumberland, implorant du secours. Bélanger n'avait point d'instructions de faire des distributions gratuites de la part de la Compagnie ni du département des sauvages. En face de la grande détresse dans laquelle se trouvaient ces malheureux, il n'hésita pas un instant à leur donner des provisions. Il les soutint tout l'hiver et dépensa dix-huit cents piastres. Le gouvernement envoya un commissaire pour s'enquérir des faits. Non-seulement le compte fut payé, mais encore M. Bélanger fut félicité de n'avoir point craint d'assumer cette responsabilité et d'avoir ainsi sauvé la vie à des centaines de sauvages.

En 1885, les sauvages du fort la Corne, désirant éviter de prendre part à toute mesure d'hostilité, se réfugièrent près du fort Cumberland. Bélanger fit comme en 1881. Lorsque Batoche fut pris, il en était temps, car les provisions du fort Cumberland étaient complètement épuisées. Bélanger partagea avec les sauvages jusqu'à la dernière livre de farine, bien décidé, s'il l'eût fallu, à jeûner ensuite avec eux. Il est aujourd'hui en charge du district de *Norway-House*, et réside au fort de ce nom, au fond du lac Winnipeg. C'est ainsi que Bélanger s'est trouvé, à diverses époques, à parcourir en tous sens et à avoir sous son commandement toute cette immense contrée qui s'étend du fort Michipicou au fort Cumberland. Il y a peu de souverains qui aient régné sur d'aussi vastes États.

Le fort *Norway-House* est un des plus beaux et des mieux entretenus de la Compagnie. C'était autrefois l'*Emporium* de tout le Nord-Ouest. C'est là que siégeait naguère le conseil des Bourgeois de la Compagnie. Traiteurs et facteurs accouraient de toutes parts pour venir à cet endroit, discuter et régler les affaires de la traite. Le fort semble soutenir encore avec orgueil son ancien éclat. Chose rare en ce pays : on y rencontre un superbe verger où abondent des fruits divers apportés d'Angleterre et transplantés dans ce coin isolé. Les archives de ce fort, au point de vue historique, sont les plus riches du pays. Il y a là des mines à exploiter pour les amateurs de la sauvagerie et les chroniqueurs en quête de légendes inédites.

Depuis que M. Bélanger a été transféré dans ce nouveau district, de nombreuses requêtes ont été adressées à la Compagnie de la part des habitants de la Saskatchewan demandant son retour à Cumberland. Ce témoignage flatteur en dit plus qu'aucun discours.

M. Bélanger parle, en outre de sa langue maternelle, l'anglais, le cri et le sauteux avec une grande facilité. Il épousa, en 1861, Mlle Rosalie Marion, sœur de M. Roger Marion, membre du parlement provincial pour Saint-Boniface. Il eut, de cette union, neuf garçons et deux filles. Depuis quelques années, des pertes cruelles ont jeté un voile de deuil sur sa figure autrefois toujours souriante. Le 30 avril 1885, l'un de ses fils, Joseph-Edouard, se noya au fort Cumberland. Le 10 août 1885, l'aîné, Auguste-McTavish, subit le même sort. Quelques jours auparavant, le 18 juillet 1887, s'éteignait, à Saint-Boniface, son épouse qu'il y avait envoyée pour qu'elle pût recevoir tous les soins que la science médicale pouvait lui procurer. Les difficultés de communication étaient alors si grandes qu'il n'apprit, que plusieurs semaines après, la perte qu'il venait d'éprouver.

On s'imagine, parfois bien à tort, que les sentiments de l'âme finissent par s'éteindre au contact continu de la sauvagerie. Rien de plus faux. Sous la rude écorce de plus d'un de nos voyageurs se trouve souvent un cœur aussi tendre que celui d'une femme.

Les séparations et les absences continues ne les laissent point insensibles, et, s'ils savent souvent cacher le trop plein de leur émotion, il ne faut pas en conclure qu'ils n'en ressentent pas.

M. Bélanger est juge de paix pour les territoires du Nord-Ouest depuis 1874. En 1889, il reçut du lieutenant-gouverneur Schultz une commission de juge de paix pour le district de Keewatin. Il est le seul juge de paix pour toute la partie du pays qu'il habite. Peu de juges possèdent une juridiction aussi étendue et ont en même temps aussi peu de cas litigieux à décider.

M. Bélanger est partout accueilli par la population anglaise avec la même cordialité que par les nôtres. N'empêche pas que, tout en conservant les rapports les plus sympathiques avec tous, M. Bélanger conserve pour ses compatriotes une préférence bien légitime. Il sait faire honneur à sa nationalité dans le poste qu'il occupe. Ajoutons, en terminant, qu'il est le frère maternel du défunt Honorable Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et est allié à un grand nombre de familles les plus distinguées de la province.

L. A. PRUD'HOMME.

Saint-Boniface, 8 juillet 1891.

LE CLERGE FRANÇAIS ET LA POLITIQUE

Le mouvement de résistance active des catholiques de France, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, va s'accroissant de plus en plus. Après Mgrs l'évêque d'Annecy et l'archevêque d'Aix, est venu Mgr Fava, évêque de Grenoble, adhérent lui aussi à la forme républicaine, mais s'efforçant en même temps d'entraîner tout son clergé dans une croisade contre la franc-maçonnerie gouvernementale. Les journaux monarchistes réclament et crient à la trahison : c'est mettre la question de dynastie au-dessus de la question de religion. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mais le mouvement catholique prend de plus vastes proportions encore. Sous la présidence du cardinal archevêque de Paris, vingt catholiques des plus influents viennent d'élaborer un projet de coalition de toute la France catholique contre les attentats de la faction anti-cléricale, et réellement "le concours des chrétiens, de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille." L'association qu'ils veulent former, et dont le comité central déjà constitué se compose d'hommes de divers partis politiques, prendra le nom d'*Union de la France chrétienne*.

A dire toute notre pensée, ce nom d'*Union chrétienne* ne nous plaît que médiocrement. Le comité central, étant composé exclusivement de catholiques, et n'agissant que sous la direction du cardinal archevêque de Paris, ne peut évidemment recruter les membres de l'Union que parmi les catholiques. Pourquoi dès lors adresser son appel *aux chrétiens, à tous les honnêtes gens* ? Pourquoi se condamner, comme son nom d'*Union chrétienne* semble l'annoncer, à n'invoquer que les principes d'un *christianisme vague*, commun aux catholiques et aux protestants ? N'est-ce pas affaiblir son action en voulant trop l'étendre ? Pour notre part, nous aimons mieux l'attitude décidée qu'a prise le vaillant évêque de Grenoble ; celui-là du moins ne dégaîne pas pour ne donner que des coups d'épée dans l'eau.

Ceci soit dit en passant. Notre intention n'est pas de critiquer l'initiative généreuse des organisateurs de l'Union, mais plutôt d'y constater une marche en avant du parti catholique militant de France. Même si, comme il y a lieu de le croire, le commentaire que donne à ce sujet M. Desplagnes dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, est un commentaire autorisé, nous nous hâtons d'ajouter que toutes nos craintes sont vaines.

Rien de plus franchement catholique et français que cette déclaration. L'Union de la France chrétienne, dit en substance cet ancien magistrat, n'est pas une simple société de beaux discoureurs, qui n'aboutissent à rien ; c'est une association d'hommes d'action, qui devront employer tous les moyens légitimes pour s'emparer des élections et donner une majorité gouvernementale catholique à la France. C'est de plus une association foncièrement catholique, et dont les divers comités locaux, formés sur toute la surface du pays, ne devront par conséquent agir que sous la direction de leurs évêques respectifs.

D'où il suit que les évêques, et les prêtres sous la conduite des évêques, doivent se mêler activement des élections pour écarter les candidats hostiles à l'Eglise et faire accepter aux populations des hommes résolus à défendre les libertés civiles, sociales et religieuses.

Mais alors, dira-t-on, le clergé va donc *se mêler de politique*. Est-ce là de ses affaires ? Nous y voilà. La question ainsi posée intéresse bien d'autres pays que la France. Bien que traitée maintes fois par les hommes les plus compétents, notamment par Mgr Freppel, dans un mandement qui a fait grande sensation, elle n'en reste pas moins une question toujours pendante aux yeux d'un certain public, qui s'imagine trop facilement que toute intervention du clergé dans la politique est une intervention "indue." Aussi, sommes nous heureux de transcrire ici la solution si nette et en même temps très orthodoxe qu'y donne M. Desplagnes :

Il y a beaucoup d'hommes qui vivent avec des préjugés et des erreurs incroyables en ce qui concerne l'action du clergé. C'est le résultat de l'enseignement du libéralisme et des maximes de plusieurs gouvernements intéressés les propager. Ces hommes professent doctoralement, comme un axiome ou un dogme primordial, que le clergé doit rester renfermé dans son église et ne jamais s'occuper de politique. Enoncée dans ces termes, cette proposition est radicalement fausse.

Le clergé, en sa qualité, n'a pas, en effet, à s'occuper, en général, de politique courante, c'est-à-dire des affaires du gouvernement. Mais lorsque les affaires politiques viennent à toucher la religion, le Pape, l'Eglise, le culte, le

clergé, non seulement il *peut*, mais il *doit* intervenir et mettre tout en œuvre pour que les intérêts religieux n'aient pas à souffrir. S'il arrive qu'un fait quelconque, une loi, un homme mette ces intérêts en danger, un clergé qui resterait sourd, muet et inactif, trahirait sa mission et serait coupable au premier chef.

Lorsque, par exemple, des évêques, des prêtres de tout ordre, voient des catholiques, pour une cause quelconque, envoyer au Parlement des hommes hostiles à la religion, qui l'ont déjà persécutée ou annoncent qu'ils le feront, je déclare très haut que le devoir de ces évêques, de ces prêtres, est de faire tous leurs efforts pour empêcher le triomphe de ces hommes et pour assurer l'élection de candidats sincèrement catholiques. Je sais que non seulement les libéraux, mais certains catholiques trompés pourront me contredire et déclarer ma déclaration audacieuse, dangereuse, erronée, etc. Je n'en suis point ému et je les renvoie à une étude sérieuse. Quand ils auront étudié et consulté des hommes compétents, ils diront que j'ai raison.

On a voulu longtemps nier au prêtre sa qualité et ses droits de citoyen. On revient de cette erreur libérale depuis les déclarations de quelques évêques. Mais il faut aller plus loin. Non seulement le prêtre est citoyen et a les droits de tous les citoyens, mais il a en outre des droits spéciaux pour la défense de l'Eglise. Ces devoirs sont notamment d'éclairer les catholiques sur leurs devoirs électoraux, comme Mgr l'archevêque d'Aix l'a fait dans son discours de Toulon et comme il l'a fait faire dans son diocèse.

Il faut maintenant montrer combien il est nécessaire que le clergé remplisse ce devoir spécial.

Il est arrivé à beaucoup de catholiques de vouloir conseiller des électeurs pour les empêcher d'envoyer au Parlement des députés hostiles à la religion. Que répond-on souvent aux conservateurs et à leurs conseils, surtout dans la campagne ? Le voici :

“ Ah ! Monsieur, j'ai bien confiance en vous pour tout... mais *pour la politique, c'est autre chose...* chacun peut voter comme il l'entend.”

Et en fait, on voit chaque jour des électeurs catholiques et sincèrement catholiques, qui envoient au Parlement les pires sectaires et les persécuteurs les plus acharnés de l'Eglise. D'où vient ce fait ? Il est le résultat d'une erreur des plus dangereuses et des plus répandues, que le régime s'est efforcé d'inculquer dans tous les esprits. On dit assez couramment qu'on peut, en politique, faire abstraction complète de la religion, séparer entièrement les deux domaines et, comme application pratique, qu'on peut, en restant catholique, soutenir un régime athée et élire des députés et sénateurs ennemis de l'Eglise. Ce fait est très fréquent à la campagne. Il révèle certainement la jalousie et l'envie sociale des masses contre les hommes recommandables et jouissant depuis longtemps de l'estime publique ; mais il est aussi le résultat d'une profonde ignorance. C'est cette ignorance qu'il faut éclairer.

Or ce ne sont pas les conservateurs qui peuvent le faire. On ne les croira pas et leurs paroles seront perdues. Il faut ici l'enseignement de l'Eglise, et il est indispensable qu'un prêtre dise à ces ignorants ou ces envieux :

“ Mon ami, vous êtes catholique, et vous votez pour tel persécuteur de l'Eglise, vous commettez un grave péché, ... Vous nommez au conseil mu-

nicipal, au conseil général, à la Chambre, tel homme qui vote des lois athées, qui envoie les curés à la caserne, qui spolie le clergé, qui crochète les couvents, qui établit l'enseignement sans Dieu, qui chasse les Sœurs, les Frères et les aumôniers des hôpitaux... C'est un péché et un péché des plus graves."

L'électeur ignorant ou curieux comprendra et croira. S'il est rebelle, sa femme, sa fille le ramèneront. Plusieurs pourront persister, mais la plupart finiront par comprendre et revenir.

Il n'y a ici de possible et d'efficace que la parole du prêtre, que l'enseignement religieux du catéchisme. Voilà, notamment, comment il est nécessaire que le clergé remplisse ce devoir spécial. C'est le sien, et il n'y a que lui qui puisse le remplir.

Je sais qu'on fera des objections, que l'erreur et le mal s'exclameront. "Vous voulez compromettre la religion, diront ces deux complices. *Vous mêlez la religion à la politique!*" avec ce mot bête ou pourra soulever les ignorants, qui crieront quelque peu. Mais quand on aura réfléchi, on verra que là est la vérité, la justice et la sincérité. Il n'y a point de politique, mais simplement de la défense religieuse, sociale et de famille. Mais d'ailleurs, s'il faut entrer dans la politique proprement dite, on y entrera. On attaque la religion par la politique: elle doit donc se défendre là où elle est attaquée. On a exclu le prêtre des conseils électifs, des administrations, des commissions, du jury, et on prétend de plus en faire un soldat en l'envoyant à la caserne sac au dos. Cette manœuvre maçonnique qui dure depuis trop d'années est percée à jour. La vérité est que le prêtre est un citoyen ayant tous les droits des autres citoyens. Il en usera.

Il faut que l'Eglise enseigne partout qu'il y a *péché grave* à confier le gouvernement, le vote des lois et l'administration des affaires à des hommes ennemis de l'Eglise et qu'on sait devoir persécuter les catholiques. Il faut qu'elle enseigne que les catholiques ont le *devoir* d'envoyer au Parlement des catholiques et non des païens ou des francs-maçons.

Tant qu'on ne se décidera pas à défendre efficacement ainsi les droits des catholiques, et qu'on laissera croire à certains électeurs qu'ils peuvent sans reproche, en restant catholiques, envoyer au Parlement des sectaires des loges, on n'aura rien fait de sérieux. Tous les comités, toutes les Unions, toutes les Ligues fonctionneront sur le papier, mais resteront lettre morte dans la pratique.

Ces paroles nous font doublement plaisir, et parce qu'elles affirment sans détour une vérité trop méconnue, et parce que nous croyons y voir la profession de foi des organisateurs de l'*Union de la France chrétienne*.

Le prêtre sans doute, communément parlant, ne doit pas intervenir dans les affaires purement temporelles de son pays: saint Paul le lui défend; et, sous ce rapport il est vrai de dire que le clergé ne doit pas se mêler de politique. Mais il en est tout autrement des questions où les intérêts de la religion et de la morale sont en jeu: pour celles-là, les évêques et les prêtres ont non seulement le droit, mais le devoir de s'en mêler. Elles sont directement de leur ressort.

Se taire et laisser faire, alors que les intérêts de la religion sont en péril, serait de leur part une trahison. Or la question des élections est une de ces questions où les intérêts religieux d'un pays sont engagés autant que ses intérêts matériels. N'est-ce pas du choix des députés que dépend la liberté ou l'oppression de l'Eglise ? Le clergé a donc non seulement le droit, mais le devoir de s'occuper des élections, et de travailler à ce que le peuple nomme des représentants qui sachent et qui veuillent sauvegarder les intérêts de la morale et de la religion.

Il le fera en instruisant les fidèles de leurs devoirs d'électeurs, en leur enseignant qu'ils sont tenus en conscience de choisir des hommes intègres et à bons principes, et qu'il y a péché *grave* à élire les représentants qui seraient hostiles à l'Eglise. Cette vérité est d'une telle importance que Mgr Fava vient de prescrire à tout son clergé de l'inculquer aux petits enfants sous formes de demandes et réponses, comme les autres enseignements du catéchisme. M. Desplagnes demande plus encore, et avec raison. Pour se faire comprendre des masses, il faut descendre des hautes régions de la théorie, et se mettre sur le terrain pratique des faits et des personnes. Il demande donc au prêtre de dénoncer à l'occasion telles et telles mesures iniques que les législateurs ont adoptées ou se proposent d'adopter, et de mettre le peuple en garde contre tel ou tel candidat qui a soutenu ces mesures ou se prépare à les soutenir.

Tout cela est fort juste, mais présente bien des difficultés. Le prêtre d'abord, en se mêlant de si près aux élections, court risque de faire fausse route et de se laisser entraîner dans les mesquines rivalités de partis, au grand détriment de la cause religieuse : il échappera à ce danger en n'agissant que sous la conduite de son évêque et en suivant sa direction avec d'autant plus de fidélité que la pente est plus glissante. Ensuite les députés catholiques, ainsi élus avec l'appui de l'autorité religieuse, devront s'attendre à être invalidés. Cet inconvénient disparaîtra dès qu'ils seront en majorité ; et ils le seront bientôt si le clergé sait déployer de l'énergie. Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé en Belgique. Enfin, et c'est la difficulté la plus sérieuse, les prêtres français en prenant une part aussi active à la politique, s'exposeront à bien des tracassés, à des persécutions pénibles. Mais si les premiers chrétiens avaient reculé devant la persécution, s'ils avaient craint les lions du Colisée, jamais le christianisme ne se serait implanté dans le monde. Le clergé de France n'a pas à redouter la dent des lions ; il ne se trou-

vera que face à face avec les *pourceaux* de la République, comme a dit M. P. de Cassagnac. Ceux-là ne sont guère à craindre. Le R. P. d'Audiffret est le premier descendu dans l'arène, et il en a été quitte pour 300 francs d'amende.

Quel est celui qui y mettra le pied après lui ? On semble hésiter. Pourtant le bon moyen d'échapper à la morsure des bêtes, c'est de s'y précipiter en foule. Tous comprennent ce principe, mais il n'y a que les braves qui l'appliquent. Espérons que l'*Union de la France chrétienne* fera surgir un grand nombre de ces braves.

P. MARCEAU.

LE CONGRES DES SAVANTS CATHOLIQUES A PARIS

(Avril 1891)

Ce congrès s'est signalé par des travaux d'une science et d'un mérite supérieurs. Le fruit sera-t-il en rapport avec ces grands talents de nos amis? Je crains que non. Voici pourquoi. Nous suivons à distance de nos adversaires une route parallèle, sans presque jamais les rencontrer ou rarement et pour un instant. Cependant nous ne triompherons que par la lutte corps à corps. Je demande donc que les savants travaux de nos amis soient portés par chacun de leurs auteurs à l'Institut qui est à peu près le maître de l'opinion scientifique et que ces travaux prennent place dans les lectures hebdomadaires des Académies des sciences physiques, des sciences morales, des inscriptions. C'est un terrain qui nous appartient aussi légitimement qu'à tous les libres penseurs ou matérialistes. C'est sur ce terrain seulement que pourra éclater la supériorité de logique qui est de notre côté. Nous ne ramènerons pas à nous l'opinion scientifique par des travaux, quelque excellents qu'ils soient, exécutés entre nous et lus entre nous.

Le congrès a été terminé par un discours de Mgr Freppel sur la liberté de la science. En théorie on ne conteste plus cette liberté de la science parce que le contestant tomberait sous le ridicule. En pratique c'est autre chose. Or il faut que la pratique se mette d'accord avec la théorie. Pour cela deux choses sont nécessaires. Premièrement nous demandons que quelques théologiens, dont l'esprit n'a pas progressé avec les temps nouveaux, cessent d'empiéter sur nous, humbles savants, en nous faisant obstacle dès que nous cherchons à comprendre et à interpréter les paroles et le récit de Moïse conformément aux découvertes de la science.

Loin de contredire la Bible, les découvertes pré-historiques nous permettent de suivre, de la façon la plus saisissante, les effets de cette lourde malédiction, prononcée sur l'homme coupable. Elles nous montrent, sous tous ces formes, la lutte de l'humanité primitive contre les forces de la nature, qui semblent s'unir pour l'écraser.

Secondement nous demandons que notre clergé, dont la foi est ardente et le cœur rempli par la charité, soit mis en état de lutter dans toute l'étendue de cette liberté scientifique. A cet effet il est nécessaire que l'éducation de nos petits et surtout nos grands séminaires soit appropriée aux besoins de la société moderne. La philosophie scolastique a de très beaux côtés : c'est avec bonheur que nous voyons depuis quarante ans l'école néo-scolastique nous rendre ces beaux côtés. Mais qui peut prétendre qu'un prêtre sortant du séminaire avec un bagage bien pourvu des plus beaux syllogismes et définitions scolastiques, soit en état de soutenir, devant un auditoire d'aujourd'hui, l'assaut des libres penseurs et des savants de notre siècle ?

L'INDEPENDANCE DU SAINT-SIEGE

Nous restons dans le domaine scientifique en réclamant l'indépendance du Saint-Siège et nous ne cesserons de le faire. En effet il faut à la science avant tout la liberté, la liberté entière, sans autres limites que les enseignements de la foi. Or sans le Christianisme que serait la liberté ? Sans l'indépendance du Saint-Siège que serait le Christianisme ? Sans le Christianisme l'État redeviendrait païen, c'est-à-dire maître absolu des âmes comme des corps. Sans l'indépendance, le Saint-Siège deviendrait un fonctionnaire de l'État. Un accord international est donc nécessaire pour régler la question de cette indépendance entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie. Or quelques journaux annoncent en ce moment que dans le renouvellement qui se fait ou va se faire contre la France de la triple ou de la quadruple alliance, le royaume d'Italie obtiendrait de l'Allemagne et de l'Autriche la garantie de l'état de choses actuel, dans lequel la liberté du Saint-Siège est incessamment menacée. Si les catholiques de tous les pays avaient plus d'ardeur et d'activité, ils auraient la force d'empêcher cette convention de garantie qui ne sera pas moins outrageante que funeste à l'Eglise. (*Revue de la science nouvelle*)

F. A. HÉLIE.

LE CHEMIN DE LA VÉRITÉ

Par le Cte de CHAMPAGNY.

L'homme enfin a besoin de secours ; il a besoin de ne pas être seul dans les épreuves de la vie, au milieu desquelles, trop souvent, les soins de l'amitié humaine lui manquent ou sont impuissants. Même en sachant la règle, la force lui fait défaut pour l'observer. Les instincts contraires à la règle ont sur lui un tel ascendant, sa volonté est si fragile, les tentations si nombreuses ! Or, on lui apprend ici où il trouvera secours, lumière consolation, espérance. On lui enseigne (et cette pensée supplée à toutes les espérances humaines, comme elle peut arrêter tous les désespoirs), on lui enseigne qu'il n'y a, à vrai dire, qu'une seule affaire en ce monde, et que cette affaire-là, s'il le veut, n'est jamais désespérée. On simplifie ses inquiétudes en les réduisant à une seule qui, tant que l'homme vivra, ne sera jamais sans remède.

Et enfin, la raison de l'homme est, je ne dirai pas satisfaite, mais éclairée sur cette passion de l'éternel et de l'infini qu'il sent en lui et qu'il ne pouvait ni contenter, ni même s'expliquer. Il apprend qu'en effet il avait été créé pour être en un rapport habituel et facile avec cette sphère supérieure qu'il n'habitait point, mais qui devait finir un jour par être sa demeure. Ce rapport a été brisé, la libre volonté du genre humain a rompu le nœud qui l'unissait à un autre monde, et par lequel une vie meilleure lui était donnée, de même que l'enfant en naissant brise le lien qui l'unissait à sa mère et par lequel la vie lui arrivait. La réminiscence, le désir, le besoin, la recherche, l'agitation demeuurent au cœur de l'homme ; il est comme un insensé qui aurait bouché l'unique fenêtre de son logis et qui ensuite chercherait le jour. De là cette insatiabilité d'une volonté qui ne se trouve jamais assez libre, d'une intelligence qui ne croit jamais assez savoir, d'un cœur qui voudrait toujours trouver quelque chose de plus à aimer. De là ces contradictions de l'être humain, à la fois libre et dépendant, ambitieux et impuissant, souverain et esclave, infini par ses désirs et limité par sa faiblesse.

De là aussi, cet état de lutte que nous avons signalé, lutte de l'homme contre la nature, lutte contre ses semblables, lutte contre lui-même. La lutte ne saurait être l'état normal d'un monde créé par la Sagesse suprême. Logiquement parlant, l'ordre se maintient par l'harmonie et par l'accord ; le combat ne peut faire naître que le trouble, et il n'y a combat que parce que l'ordre primitif a été troublé.— La nature avait été faite pour être la servante, non l'ennemie de l'homme. S'il n'en est plus ainsi c'est que l'homme, changeant ses rapports avec son Dieu, a par suite changé ses rapports avec la nature, œuvre de Dieu ; créature infidèle, il s'est trouvé en guerre avec les créatures restées fidèles ; et le domaine sur la nature, qui devait lui appartenir complètement et pacifiquement, n'a plus été qu'une conquête laborieuse, précaire, toujours disputée, toujours prête à lui échapper par cette victoire dernière de la nature qui s'appelle la mort. — Les hommes à leur tour avaient été destinés à vivre en union les uns avec les autres, et, grâce à cette union dans le travail, ils eussent bientôt manifesté par des œuvres merveilleuses leur souveraineté sur la nature. Mais, une fois sortis de la vraie voie et marchant dans des sens divers, ils n'ont pu que se heurter ; n'étant plus en paix avec Dieu, ils n'ont plus été en paix les uns avec les autres ; ayant à la fois et moins de ressources et moins de lumière et des sentiments moins fraternels, ils se sont arraché avec fureur le peu de pain qu'ils pouvaient gagner ; la conquête des forces cachées de la nature, que l'union des mains et des cœurs aurait si vite accomplie, a demandé des milliers d'années et sera toujours précaire et incomplète. — L'homme enfin était destiné à vivre en paix avec lui-même, parce que, restant en accord avec son Dieu et possédé par la vérité suprême une fois clairement aperçue, tout en lui se serait imprégné de cette vérité, tout se serait mis en harmonie avec elle, et le désaccord intérieur eût été impossible. Mais, ayant obscurci en lui la vérité divine et s'étant mis volontairement en désaccord avec elle, tout en lui est devenu discordant et faux.

Rassurons-nous pourtant : rien n'est irrévocablement perdu. Par l'adhésion à la loi divine, l'homme peut remonter non sans peine, mais enfin il peut remonter vers les hauteurs dont il est descendu. Il peut, non pas obtenir la plénitude de l'harmonie intérieure et le silence absolu des cordes fausses, mais faire dominer en lui celles qui sonnent d'accord avec la vérité divine. Plus en paix avec son Dieu et avec lui-même, il aura aussi, non pas toujours ni complètement, tant s'en faut, mais il aura davantage la paix avec ces semblables ;

il l'aurait toujours et il l'aurait complète, si tous, et d'intention et de fait, vivaient dans le même accord avec la vérité. La lutte contre la nature, celle-là il est vrai, ne cesserait point parce qu'elle tient à des conditions physiques que la faute de l'homme a introduites dans le monde ; elle serait cependant plus facile à soutenir parce que le travail se ferait avec plus d'accord, et que, cessant d'être ennemis les uns des autres, on lutterait mieux contre les ennemis communs.

Mais surtout ce que la loi chrétienne nous apprend, c'est qu'il y aura un jour où, après les luttes de cette vie, après les inévitables vicissitudes de la vertu humaine, l'homme peut espérer remonter à la hauteur d'où il est descendu et même s'élever à une hauteur plus grande encore ; un jour où, s'il le veut et s'il a travaillé dignement, l'harmonie entre lui et la vérité divine sera plus parfaite encore qu'à l'époque de sa création première ; un jour où cet infini et cet éternel qui est la fin suprême de ses désirs se révélera enfin à lui, et où il vivra dans cette sphère à laquelle il aspire sans la comprendre ; un jour où cette constante insatiabilité de son âme trouvera enfin son aliment, où cette immortalité qu'il cherche en vain dans l'illustration du nom, de la famille, de la patrie, sera donné, non pas à son nom, non pas à sa race, mais à lui-même à tout son être, et, en même temps qu'il reconnaîtra la vanité de ces rêves, il reconnaîtra la vérité du sentiment qui les lui inspirait : un jour en un mot où le problème de sa vie pour lui entièrement résolu, les besoins de son âme entièrement satisfaits, le but de son existence complètement atteint.

Voilà bien en abrégé, ce que donne la loi de Dieu, c'est-à-dire la loi chrétienne, et ce qu'elle promet. Voilà en partie, du moins, ce qu'elle a dans le présent et dans l'avenir, de lumières pour notre intelligence, de satisfaction pour nos besoins, d'appui et de consolation pour notre faiblesse. Il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans les différentes parties du dogme chrétien, ni de montrer par le détail comment il s'adapte merveilleusement aux conditions de notre nature, lève les doutes de notre esprit, vient en aide aux défaillances de notre volonté, apaise les désirs de notre cœur. Je veux être bref et tout réduire autant que possible au point principal. Au fond, tout cela est bien simple ; on sait assez, si peu qu'on en sache, du dogme chrétien ; on connaît assez si peu qu'on ait réfléchi, les vides et les imperfections du cœur de l'homme, pour comprendre sans beaucoup de peine comment l'un vient au secours de l'autre. En considérant nous-mêmes, nous reconnaitrons dans le christianisme la loi de Dieu tout aussi facilement que, dans le monde, dès que nous y

jetons un regard libre et non prévenu, nous reconnaissons l'œuvre de Dieu.

Ce n'est pas, tant s'en faut, que le christianisme n'ait d'autres genre de preuves. Je n'ai pas à les développer ici, mais je n'entends certes pas les exclure. Assez de livres, bien connus de ceux qui lisent et bien appréciés de ceux qui savent, ont, avec l'aide de la philosophie et de la science, donné à cette discussion des titres du christianisme tout le développement et toute l'évidence qu'une raison éclairée peut exiger avant de se rendre (1). — Nous avons, nous chrétiens, nos prophéties, c'est-à-dire le privilège unique d'avoir entendu d'avance par la voix d'hommes envoyés de Dieu ce que les siècles suivants devaient apporter au monde, et de pouvoir citer comme justification du présent les espérances, les promesses et les prédictions du passé ! — Nous avons encore (autre genre de preuve unique dans l'histoire) nos martyrs, c'est-à-dire nos témoins, des centaines de milliers d'hommes qui ont déposé, non pas seulement sous le sceau du serment, mais sous le sceau de leur sang répandu, les premiers d'entre eux témoins oculaires, les suivants témoins par une tradition reçue et gardée au prix des plus grands sacrifices. — Nous avons nos miracles, c'est-à-dire des faits nombreux et authentiques qui témoignent d'une intervention directe de la puissance divine dans les événements de ce monde : nous avons surtout ceux qu'a opérés le Christ, c'est-à-dire Dieu lui-même venu en ce monde, et par-dessus tout, le triple miracle de sa naissance, de sa mort et de sa résurrection, — Nous avons enfin notre histoire, histoire qui n'a rien de semblable en ce monde, cette histoire d'une doctrine née dans le sein d'une petite nation, proscrite par cette nation elle-même, et néanmoins envahissant peu à peu le plus grand empire qui fût jamais, l'envahissant sans jamais employer la force ni tirer l'épée, tandis que la force était mise en œuvre et le glaive tiré, contre elle ; dépassant les limites de cet empire, et devenant par dix-huit siècles au moins, la doctrine dominante, disons mieux, la doctrine mère du monde civilisé. — Il n'est pas un seul de ces quatre grands faits dont la réalité puisse être contestée et qui, sérieusement médité, ne doive déterminer la conviction d'une raison saine et d'une conscience droite. Mais ici, nous avons cru pouvoir suivre une voix plus simple encore et plus courte ; une voie plus dégagée de toute question métaphysique ou érudite, mise à l'abri par conséquent de cette critique cap-

(1) Citons seulement parmi beaucoup d'auteurs les *Études philosophiques sur le christianisme*, de M. Nicolas.

tieuse et de ces subtilités du raisonnement par lesquelles les esprits non préparés se laissent facilement embarrasser ; une voie toute de bon sens, toute découverte, qui ne nous fait point passer par les broussailles d'une science inconnue ; une voie par conséquent accessible à tous, qu'elle que soit leur condition, leur éducation, leur habitude d'esprit, leur savoir : car je n'aime pas qu'en pareille matière on me dise : " Rapportez-vous en à moi, j'en sais plus que vous. " Je me suis donc demandé qui je suis, dans quel monde je vis, ce que j'ai à faire, de quoi j'ai besoin, qui est mon maître, (puisqu'il est assez clair que je ne suis pas maître absolu). J'ai cherché ce que ce Maître, quel qu'il soit, veut de moi et quelles règles il m'impose (car puisqu'il m'a donné la raison, il est sans doute raisonnable, et il a dû par paroles ou par écrit, me faire savoir ce qu'il attend de moi) ; j'ai cherché cette règle, écrite ou parlée, dans la tradition des peuples ou dans leurs livres, mais dans une tradition bien évidente et dans des livres connus de tous (car une loi cachée ne serait pas une loi). J'ai cherché cette règle et c'est dire que je l'ai trouvée ; car il n'y en a qu'une au monde et tous la connaissent ; et, après l'avoir trouvée, je l'ai acceptée, proclamée, pratiquée ; ce n'est pas assez, je l'aime et je la bénis. Tout cela est bien simple, et, comme disaient nos pères, de peu de raffinement. Suivez donc cette voie ; ayez pour cela une heure de loisir, de sens rassis et d'esprit libre ; sans vous perdre dans des raisonnements subtils et dans une science toujours douteuse, réfléchissez et méditez dans la simplicité et la liberté du sens commun, et vous arriveriez bientôt à y voir clair. Vous aurez fait ainsi tout ce que votre raison pouvait faire, et il ne restera plus qu'à décider votre cœur ; pour cela, vous prierez Dieu et Dieu fera le reste.

§ IX

Du choix entre les différentes branches du christianisme. Insuffisance des religions protestantes.

Me voilà donc arrivé à reconnaître la vérité du christianisme. Mais le christianisme a des branches diverses, ou plutôt il y a des religions diverses qui s'appellent toutes chrétiennes : or, une seule est vraie, une seule est la loi de Dieu ; serait-il admissible que Dieu ait donné deux lois et deux lois contradictoires au genre humain ? Laquelle donc faut-il suivre ?

C'est déjà avoir fait un grand pas que d'être arrivé à nous poser cette question. C'est beaucoup d'avoir constaté que la révélation

chrétienne contient la vérité ; que par conséquent, là où la révélation chrétienne a sa plénitude, son intégrité, son interprétation la plus complète et la plus sûre, là est aussi la plénitude et l'intégrité de la vérité divine. Entre tous ceux qui s'appellent chrétiens, il y a un point de départ commun, soit livre, soit tradition, une révélation première en un mot dont tous ils se portent héritiers. Qui est l'héritier véritable ? Qui a le mieux conservé le patrimoine ? C'est ici, je dirais volontiers, une question de famille, qui est à discuter à l'aide des titres et des papiers de la famille, que de plus savants que nous ont discutée de part et d'autre dans des livres que nous pouvons lire. Ma recherche, toute personnelle et tout intérieure, sans érudition et sans métaphysique, m'a conduit jusqu'ici ; c'est beaucoup, et à la rigueur j'aurais le droit de m'arrêter là pour céder la place à une discussion d'une autre nature. Je n'ai fait jusqu'ici que réfléchir ; je puis me mettre à lire, et il m'est facile de savoir ce que je dois lire.

Je me demande cependant s'il n'est pas possible, par cette voie de méditation tout intérieure et toute simple que j'ai suivie jusqu'ici, de voir clair dans cette question nouvelle comme j'ai vu clair dans la première question. Je me rappelle ce que je viens de dire et quels caractères doivent être ceux de la loi divine : ancienne comme le monde, régissant et l'intérieur et l'extérieur de l'être humain, gouvernant et l'homme et l'association, et pour cela fixe, positive, constante, une.

Il faut l'avouer : Si le christianisme se présentait à nous divisé en plusieurs branches entre lesquelles nul caractère apparent ne ferait valoir l'une plus que l'autre et dont le mérite relatif ne pourrait s'établir que par une discussion toute spéciale et tout dogmatique ;

Si, par conséquent, il n'y avait de choix qu'entre des sociétés religieuses d'origine à peu près semblable, dont les caractères intrinsèques seraient pareils, et entre lesquelles le jugement devrait se former d'après les divergences dogmatiques existantes de l'une à l'autre, existantes parfois d'une époque à l'autre, ou même d'un fidèle à un autre fidèle dans le sein de la même société ;

S'il n'y avait pas au contraire une branche maîtresse apparente à nos yeux, ou, pour mieux dire, si le tronc de l'arbre ne se distinguait pas des branches qui se sont détachées de lui ; si le Christianisme principal n'était pas reconnaissable au premier coup d'œil par une antiquité plus certaine, une satisfaction plus complète des besoins de

l'âme, une action plus efficace sur l'homme extérieur et l'homme intérieur, sur l'homme individuel et l'homme collectif ;

Si, en un mot, il n'y avait pas, au milieu des différentes sectes plus ou moins empreintes de christianisme, un christianisme un, complet, positif, permanent, fixe, ayant toujours rallié et ralliant toujours à lui une masse plus ou moins importante de fidèles, et les ralliant pleinement et complètement dans une profession de foi permanente et incontestée :

S'il en était ainsi, nous devrions renoncer à la conclusion à laquelle nous étions arrivé. Nous devrions dire que le christianisme n'est ni vrai, ni divin ; nous devrions même dire que le christianisme n'est pas, puisque nous ne saurions dire où il est.

Mais, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi.

La plupart de ces branches du christianisme dont je parlais ont une date et une date relativement moderne. Comment donc les rattacher au christianisme des premiers jours, et par lui au judaïsme aux premiers temps de la race humaine ?

Elles manquent aussi de ce caractère fixe et positif que nous avons reconnu être un des caractères de la loi divine. Elles s'appuient, il est vrai, sur un Livre et sur un Livre dont je veux bien admettre que le texte n'a pas changé entre leurs mains. Mais un livre, même le plus clair, n'est jamais suffisamment positif, parce qu'il n'est pas vivant, parce qu'il ne répond pas à qui l'interroge, parce que chacun l'entend à sa façon, et finit même par ne plus du tout l'entendre. Un livre ne fonde pas une Eglise, pas même une école, il faut un livre vivant, c'est-à-dire un maître, un homme qui me répondra si je me trompe, que j'interrogerai si je suis dans le doute, qui s'expliquera de nouveau si je ne l'ai pas compris. Aussi, dans ces écoles qui pour maître n'ont qu'un livre, quelque lumineux et quelque divin que soit ce livre, on se sépare sur tous les points, même sur ceux que ce livre semblait avoir le plus clairement définis, et on en arrive à compter un par un les points de doctrine restés communs entre ceux qui professent le respect commun de la même loi écrite. L'homme se révolte bien souvent contre la vérité qui est là, qui lui parle, et qui ne se laisse pas interpréter arbitrairement : comment ne serait-il pas exposé à méconnaître la vérité qui n'est pas là, qui n'a fait que lui écrire et qu'il peut interpréter comme il le veut ? Si la doctrine, pour être fixe, a besoin du livre dont la lettre ne change pas, mais dont l'interprétation varie, à plus forte raison, pour être

vivante, a-t-elle besoin d'une bouche autorisée sinon pour accréditer le livre, au moins pour l'expliquer (1).

De plus, ces branches du christianisme dont nous parlons satisfont-elles réellement les besoins de l'âme humaine ? Je ne veux pas entrer ici dans les questions dogmatiques ni examiner point par point ce que leurs doctrines peuvent avoir d'incomplet. Mais nous avons dit que la loi de Dieu doit s'adresser et à l'homme intérieur et à l'homme extérieur. L'homme est intelligence, mais en même temps il est corps : aussi bien que sa raison et sa volonté, il faut que son corps, ses sens, son imagination obéissant à la loi, vivent de la loi, servent et honorent l'Auteur de la loi. Il faut que l'homme adore surtout par sa raison, son cœur et sa volonté ; mais il faut aussi que sa volonté oblige son corps et ses sens à adorer ; il faut qu'elle prosterne devant le Maître suprême cet être corporel dont elle est la maîtresse. Dieu est jaloux ; il lui faut le tout de l'homme. Il faut donc un culte extérieur comme un culte intérieur : l'un est la sanction, la conséquence, le complément de l'autre ; et, quand je vois les branches protestantes du tronc chrétien, amenées par des causes que je n'apprécie pas ici, à anéantir ou à réduire presque à rien le culte extérieur, à mettre les sens, par suite l'imagination et les arts en dehors de la religion, ne leur laissant ainsi aucun aliment et une occupation profane, je ne reconnais pas là la loi de Dieu telle que, de prime d'abord, mon bon sens me l'avait fait comprendre.

C'est qu'en général, ces églises n'ont pas tenu assez compte de la faiblesse de l'homme. L'idée de Dieu s'impose à l'homme, oui sans doute, comme une vérité nécessaire, mais non comme une notion parfaitement saisissable. Il sent Dieu, il ne le voit pas. Une relation entre Dieu et lui est chose qu'il sait nécessaire, salutaire même et qui l'attire, mais en même temps c'est chose mystérieuse et qui l'épouvante. Dieu est si haut et l'homme est si bas ! Dieu est si grand et l'homme est si petit ! Ce ne serait pas trop de l'échelle mystique de Jacob pour franchir un peu de cet infini, je ne dirai pas pour arriver jusqu'à Dieu, mais pour en approcher un peu davantage et le contempler d'un peu plus près. Et ce n'est pas trop de tous les aides et de tous les intermédiaires, pourvu qu'ils ne soient pas en dehors de la vérité, pour affermir en nous le sens divin, soutenir nos pas dans la route et rendre moins accablant pour notre pensée l'infini qui nous sépare de Dieu.

(1) " Dieu nous a fait ministres du Nouveau Testament, dit saint Paul, non par la lettre, mais par l'esprit. Car la lettre tue, et l'esprit vivifie. " II. Cor. III, 5

Parmi ces secours sont les lignes visibles de l'adoration qui, rappelant Dieu à notre âme par l'intermédiaire de nos sens, donnent à la notion divine une réalité extérieure, grossière si vous le voulez, mais dont la grossièreté de notre nature terrestre a besoin.—D'autres secours ou d'autres intermédiaires seront encore des êtres que parfois sans doute l'imagination a pu se peindre sous des couleurs inacceptables au bon sens de l'homme et à la foi du chrétien, qu'elle a pu quelquefois mettre trop près de l'homme ; mais qui, distincts de la divinité et toujours inférieurs à elle, se laissent aisément concevoir par le bon sens et sont enseignés par la foi ; créatures de Dieu comme nous, mais nées ou devenues nos supérieures, placées entre Dieu et nous comme de phares pour éclairer la route, comme des appuis ou des guides pour nous la faire parcourir, comme des patrons et des amis qui parleront pour nous au Père commun en ces jours où la conscience de notre néant et de nos fautes nous ôte la force de lever les yeux vers lui et de lui parler.—Un autre intermédiaire et un autre secours (placé celui-là plus près de nous encore, car nous ne saurions en trop avoir, et habitant la terre même ou nous vivons). c'est un pouvoir d'en haut remis à des âmes humaines pour instruire l'homme qui ignore, soutenir l'homme qui va tomber, relever celui qui est tombé, rendre la paix à celui qui se repent ; ce n'est pas seulement ici une communication de l'homme à l'homme, sans aucun doute utile et secourable, mais dépourvue d'autorité : c'est la communication de Dieu même avec l'homme, par l'intermédiaire d'autres hommes qu'il a choisis, bénis, consacrés.

Eh bien ! tous ces secours, tous ces intermédiaires, les églises protestantes les suppriment. Ni culte extérieur, ni invocation des anges ou des saints, ni autorité divine dans l'Eglise. Ainsi d'un côté, rien pour les sens, ou pour mieux dire, rien qui par les sens aide la foi. D'un autre côté, point d'intercesseur dans le ciel, point de guide, d'auxiliaire, de consolateur sur la terre. L'homme sera donc seul, dans sa pauvre prison d'argile et dans le froid isolement de son âme ! il sera seul à toute heure et en toute occasion, pour regarder Dieu, parler à Dieu, l'écouter, demander et recevoir son pardon ! l'homme vivra toujours seul devant son Dieu ! la force et le courage ne lui manqueront jamais pour soutenir cette redoutable présence ! Non, car l'Esprit saint a dit : " Malheur à qui est seul ! " (1)

Nous devons ici prévoir une réponse. On ne nous contestera

(1) Eccl. v

peut-être pas que l'homme, dans sa condition native, c'est-à-dire sa condition déchue, l'homme vulgaire en un mot a besoin de tels secours. " Mais, dira-t-on, (et il me semble que j'exprime ici le sentiment des âmes protestantes les plus fidèles et les plus chrétiennes), "depuis dix-huit siècles, les rapports entre Dieu et l'homme sont changés. Ce n'est pas par sa force naturelle, c'est par la force surnaturelle que Dieu a mise en elle, que l'âme chrétienne adore, croit, prie, demande, reçoit le pardon.—Les Livres saints, bien qu'ils soient venus de Dieu, seraient obscurs pour elle, si elle n'avait pour les lire que ses lumières humaines, et si le don intérieur de la grâce divine qui lui est assuré ne l'aidait à profiter du don extérieur qui lui est fait de la parole divine.—Elle aurait besoin d'intercesseurs surhumains auprès de la majesté redoutable du Très-Haut, si elle n'était qu'un humble enfant d'Adam dans l'isolement de sa nature déchue ; mais elle a plus encore qu'un intercesseur appartenant à une sphère supérieure, elle en a un dans la plus haute de toutes les sphères ; que Dieu a daigné se faire son médiateur auprès de Dieu ; dès lors toute autre médiation lui est devenue inutile.—Elle aurait besoin aussi, selon l'ordre de la nature, du culte extérieur, de ses formules et de ses pompes pour ramener à la pensée de Dieu ses sens extérieurs qui s'égarerent dans des voies profanes et pour faire d'eux, au lieu d'un instrument de dissipation, un instrument de prière. Mais, dans l'ordre de la vie chrétienne, ce danger n'existe plus et un tel secours ne lui est plus nécessaire ; la grâce qui est en elle la rend maîtresse de ses sens, ils ne sauraient l'entraîner hors de sa voie. Enfin, un sacerdoce qui la dirige, l'instruit, réprime ses fautes, lui impose la peine et lui accorde le pardon, serait utile à la faiblesse de l'homme qui n'est pas sorti de sa condition native ; mais le chrétien, grâce aux dons surnaturels qu'il a reçus, est à lui-même son propre pontife ; il trouve en lui-même la raison divine qui le dirige, la lumière divine qui l'instruit ; il sent en lui-même ou la colère ou le pardon de Dieu ; il sait, après ses fautes, s'il est encore punissable ou s'il est enfin absous.—Ainsi l'âme de l'homme, devenue surhumaine par le Christianisme, est avec Dieu, dans un rapport immédiat qui la dispense de tous secours, exclut toute intervention du dehors. Elle est à elle même son Eglise."

Du reste, ça été là, dans tous les temps, le langage plus ou moins spécieux, de ceux que l'Eglise catholique a nommés les faux mystiques. Le mysticisme, vrai ou faux, appelé ou se croyant appelé à une communication plus directe avec Dieu, peut renoncer plus ou

moins aux secours, comme il peut aussi plus ou moins éviter les périls, que lui offre le monde du dehors. Le culte extérieur occupera peut-être dans sa vie une moindre place ; les Livres sacrés lui offriront peut-être plus de clarté ; il aura peut-être, même sans rejeter les lumières qui lui viennent de Dieu par le sacerdoce, d'autres lumières qui lui seront directement données. N'est-ce pas là la prétention du protestantisme, sauf qu'il la pousse bien plus loin que la plupart même de ceux que l'Eglise catholique a appelés de faux mystiques ? Donc, à bien dire, le vrai protestant, le protestant chrétien est un mystique.

Ce mysticisme serait-il vrai ? Assurément, si Dieu a voulu qu'il en fût ainsi ; s'il lui a plu dans sa bonté d'élever à cette hauteur la créature humaine ; s'il lui a plu, je ne dirai pas seulement d'aider, de secourir, de donner des moyens de justification et de salut, mais de changer, dans la personne du chrétien, les conditions natives de l'être humain ; s'il a voulu faire ainsi du peuple chrétien un peuple d'hommes spécialement et directement inspirés par lui : Dieu a pu le faire et nous n'avons qu'à lui en rendre grâces. Mais à quels signes pourrait se faire reconnaître une société héritière de telles faveurs et placée dans des conditions aussi hautes ?— Cette société, sans doute, serait une dans sa doctrine, ou du moins elle saurait, mieux que toute autre, conserver l'unité, puisque sa doctrine aurait pour base un livre, le même pour tous, donné à tous de la main de Dieu et interprété pour tous par un même esprit intérieur, qui est l'Esprit de Dieu.— Elle serait, plus que toute autre, réglée dans sa vie ; car elle ne serait pas réglée seulement par une loi écrite qu'on peut ne pas lire, ou qu'on peut, si on la lit, fausser au moyen d'une interprétation subtile ; elle ne serait pas réglée non plus par l'auto-d'une parole humaine qu'il est si fréquent de ne pas entendre et si facile de méconnaître : mais elle serait réglée par la vérité même habitant en l'homme et l'instruisant, à l'égard de laquelle, quelle que soit la perversion du sens humain, la révolte formelle est bien plus difficile, la fausse interprétation doit être plus rare, l'ignorance impossible.— Enfin cette société, s'élevant au-dessus des impressions des sens, puisqu'elle ne veut pas même qu'ils servent d'instrument à ses adorations, à plus forte raison, dans la vie commune ne se laisserait pas dominer par eux. Ce serait, autant qu'il se peut faire dans la condition corporelle de l'homme, une société toute spirituelle et toute céleste. Les champs qui appartiendraient à de tels hommes seraient peut-être moins parfaitement cultivés que d'au-

tres ; leur industrie serait peut-être en arrière des progrès du siècle ; leur commerce, si toutefois ils ne dédaignaient pas tout à fait une telle occupation, lutterait peut-être avec désavantage contre la concurrence des hommes qui, voués tout entiers à la vie extérieure, y mettent toute leur activité et leurs talents. Une telle société pourrait en un mot, en ce qui touche les choses temporelles, se trouver inférieure à une société spirituellement parlant moins éclairée. Mais aussi, dans ce silence ou dans ce moindre bruit des affaires mondaines, comme l'âme grandirait ! Quels purs horizons s'ouvriraient même aux fidèles de la condition la plus vulgaire ! Ne serait-ce pas une véritable Thébàïde que les lieux habités par ces âmes toutes en communication avec leur Dieu !

En est-il ainsi ? Est-ce l'unité dans la foi, sont-ce les élans de la mysticité, est-ce la domination absolue sur les sens et le détachement des intérêts terrestres qui ont caractérisé, depuis qu'elles sont au monde, les sociétés religieuses nées de la réforme du seizième siècle ? Les autres chrétiens, les catholiques dont les prétentions sont plus humbles ; qui n'attendent pas tout de l'inspiration personnelle ; qui ne rejettent pas les secours du dehors ; qui, trop charnels, dira-t-on, ne savent pas se passer des manifestations extérieures du culte divin ; qui, trop peu éclairés intérieurement, dira-t-on encore, ne se refusent pas les lumières et la direction d'un sacerdoce qu'ils croient institué de Dieu ; ceux-là confessent qu'ils sont toujours hommes. Il savent et ils avouent que toutes les faiblesses humaines peuvent se rencontrer parmi eux ; ils ne sont pas tous des ascètes et des mystiques ; les soins et les désirs de ce monde peuvent les absorber au delà de la mesure. Cela ne les étonne pas et ne doit pas nous étonner. Le Christ ne leur a pas apporté la grâce d'une inspiration permanente et assurée, et, par malheur, ils sont toujours maîtres de fermer leurs oreilles à la voix de l'Eglise que le Christ leur a donnée pour souveraine et pour guide. Ils ont de grands secours, intérieurs ou extérieurs ; mais ce n'est pas à chacun d'eux en particulier qu'il a été dit : " Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle."

(A suivre)

LES NOELLET

DEUXIÈME PARTIE

XXI

(Suite)

— J'ai été deux fois voir vos parents, me dit Mme Laubriet, et mon mari plus souvent encore. Vous savez, Pierre, que nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour ces excellentes gens.

— Il vous le rendent, madame.

Je n'osais pas m'informer d'abord de mon père, et j'ajoutai :

— Antoinette va bien ?

— C'est la plus jolie fille du bourg.

— Et Marie ?

— On prétend qu'elle ne tardera pas à se marier. Ce sera une vraie métayère. Vos parents mettent leur espoir en elle, et je crois qu'ils ont raison. L'avenir est là, maintenant.

— Comment vont-ils ?

— Bien vieillis, Pierre, votre père surtout.

— Lui avez-vous parlé de moi ?

— Naturellement.

— Qu'a-il dit ?

Mme Laubriet qui jusque-là considérait distraitement le dessin de l'écran japonais qu'elle tenait à la main, tourna vers moi ses yeux bruns, d'un velours large, où des pensées sages passaient l'une après l'autre.

— Il est toujours irrité, dit-elle. Et que voulez-vous, mon enfant, je le conçois. Vos parents n'ont pu comprendre une détermination comme la vôtre. A présent surtout que Jacques leur manque, voilà une métairie qui tombera de plus en plus aux mains des valets de ferme. Je ne sais rien de si triste que cet abandon de la terre.

— Mais, madame, ai-je répondu assez vivement, mes sœurs se marieront, comme vous venez de le dire, et continueront la tradition paternelle : moi je l'ai rompue.

—Vous ne l'avez pas regretté ?

—Non, madame.

—Je souhaite que vous ne le regrettiez jamais. Il y avait là pour vous une vie si honorable, si large, si belle.

—Enfin, madame, vous admettriez donc qu'un homme qui a fait ses études pût retourner à la charrue ?

Elle hésita un peu, ses yeux se reportèrent sur l'écran, et elle répondit négligemment :

—Je ne dis pas cela, Pierre.

Elle ne le disait pas, mais elle le pensait. Mlle Madeleine tirait plus lentement son aiguille de bois chargée de cordelette bleue, et je me sentais écouté par elle. Je ne sais quelle audace me vint.

—Non, madame, ai-je répondu à demi-voix, mais fermement, cela est impossible. Chacun a sa voie en ce monde. Ma séparation d'avec la terre est irrévocable. J'ai une ambition très différente de celle de mes parents, et désormais je lui appartiens tout entier.

—Et c'est ?

—C'est de me faire un nom, madame. Combien de fois, depuis que je suis au journal, n'ai-je pas coudoyé des hommes sortis comme moi d'une métairie, même de plus bas que moi, puisque après tout mon père est maître chez lui, qui sont maintenant peintres, statuaires, musiciens, écrivains, qui forment une élite à côté de celle de la naissance et de la fortune, partout à sa place et partout bien reçue. Ici même, madame, j'en ai rencontré plusieurs. Eh bien, mon ambition serait qu'après m'avoir reçu d'abord à titre d'enfant des Mauges, par commisération...

—Oh ! Pierre !

—Mettons par bonté, madame, vous fussiez fière un jour de Pierre Noellet du Fief-Sauvin. Et ce jour-là, combien je vous remercierais de m'avoir accueilli, de l'encouragement, plus grand que vous ne pouvez le supposer, que la moindre de vos attentions m'aura donnée !

Je crus remarquer que Mlle Madeleine appuyait beaucoup sur le nœud de son fil sans recommencer une nouvelle maille. Que pensait-elle ? Je ne voyais pas son visage. Et le coup d'œil que je jetai de son côté me montra seulement que l'ovale ferme de sa joue s'était un peu relevé.

Mme Laubriet, touchée peut-être, mais non convaincue, souriait faiblement.

—Ne croyez pas, dit-elle, que je blâme tout dans votre ambition,

Pierre. Il y a des fiertés qui ne me déplaisent pas. La vôtre a cela de mauvais seulement que vos parents en ont beaucoup souffert.

J'aurais voulu pouvoir vous réconcilier avec eux. Je vois qu'il est trop tard pour revenir sur le passé.

—Beaucoup trop tard, madame.

—Et alors, je ne connais plus aucun moyen de calmer cette irritation de votre père... en savez-vous un?

—Aucun, madame. Il y a, d'ailleurs, plusieurs causes qui nous divisent, mon père et moi. J'ai par deux fois été chassé de chez moi, et pour y revenir, même en passant, je ne ferai point le premier pas.

—Ne dites pas cela, Pierre. C'est une mauvaise parole à laquelle je ne veux pas m'arrêter... Le temps change bien des choses.

—Pas beaucoup en Vendée, madame.

Elle a souri un peu douloureusement. Je me suis levé, et je l'ai remerciée. M. Laubriet est venu à moi, l'air dégagé, comme s'il n'avait rien entendu. Nous avons passé dans une pièce voisine, joué quelques parties de billard qu'il a bien voulu perdre.

Et je suis parti.

13 novembre.

Cette première entrevue que je redoutais a donc été bonne. J'ai été mieux reçu qu'auparavant, avec une nuance plus marquée d'intérêt. J'ai pu indiquer à Mme Laubriet, devant sa fille, vers quel avenir je tendais. Elle n'a eu l'air ni surprise ni incrédule. Mon ambition ne l'a pas fait sourire. Elle croit comme moi que j'arriverai. Mlle Madeleine, autant que j'ai pu le voir, avait, en m'écoutant, relevé la tête, de ce petit mouvement fier qu'elle a quand une chose lui plaît. "Votre article sur une *Première au bois* n'était pas mal du tout", m'a-t-elle dit. Sans doute un peu d'expérience et d'usage du monde y manquait. Mais cela s'acquiert.

Je sens ce matin mon courage tout rajeuni et doublé.

Confiance, Pierre Noellet, voilà, le vent qui souffle. Tu seras quelqu'un. Tu vaincras malgré les obstacles entassés devant toi. Bientôt nul ne songera plus à l'humilité de ta naissance. Ton nom d'artiste sera un nom nouveau. Alors tu pourras dire à la fortune, à la beauté : je suis votre égal et je m'appelle le talent. Alors Madeleine Laubriet pourra t'aimer.

Elle t'aimera, Pierre Noellet, car tu l'aimes trop !

O mon vieil ami, quel rêve ! Et c'est le mien plus que jamais ! N'y touchez pas : laissez-moi rêver.

10 décembre.

M. Laubriet est élu conseiller général, sans concurrent.

J'ai appris la nouvelle par une dépêche, cette après-midi, au journal. Et ce soir à neuf heures je sonnais rue La Boétie : je croyais de mon devoir d'aller féliciter M. Laubriet. J'étais content d'avoir une part dans le succès, et l'inepte amour-propre de nos œuvres me murmurait en route des mots d'accueil flatteur.

Quel devin merveilleux !

A peine ai-je ouvert la porte du salon, voici le tableau que j'ai aperçu :

Figurez-vous, au milieu des Laubriet attentifs et groupés en demi-cercle autour de la cheminée, un inconnu debout, le dos au feu, l'air d'un planteur américain, le bas du visage caché par une longue barbe noire tombant jusqu'au milieu de la poitrine, très grand, un peu courbé en avant vers Mlle Madeleine qui l'applaudissait, et disait en riant :

—C'est très gentil, cela, très gentil !

Il se redressa quand j'approchai du groupe, et me toisa du regard. J'étais mécontent de la familiarité de Madeleine Laubriet avec cet étranger. Et il faut croire que ma physionomie exprima un peu la surprise désagréable que j'éprouvais, car Mme Laubriet se mit à rire, et me dit :

—Vous ne le reconnaissez pas ?

—Non, madame.

—Cherchez bien.

—Est-ce que, par hasard, ce ne serait pas...

Ils m'interrompirent tous à fois, chacun plaçant une réponse à mon adresse, ou une exclamation à l'adresse du nouveau venu.

—Eh oui, c'est, lui, notre cher Jules de Ponthual. Est-il superbe ?

—Quatorze mois autour du monde !

Arrivée de l'Inde hier. A Paris ce matin, et dès ce soir chez nous. Est-ce gentil ?

—Sans prévenir, toujours le même !

—Il a vu des choses !

Mon ancien condisciple Ponthual a laissé pousser sa barbe, il s'est bronzé, mais j'aurais dû le reconnaître : il n'y a pas vingt hommes de cette carrure-là à Paris. Lui n'était peut-être pas plus enchanté que moi de notre rencontre. Il m'a tendu la main cependant.

—Si je n'ai pas mal voyagé depuis quelque temps, m'a-t-il dit, vous me paraissez avoir fait du chemin, vous aussi.

—J'ai vu qu'il était renseigné déjà.

Et tout de suite il s'est remis à raconter le tour du monde, des histoires longues, quelques-unes d'une férocité froide, mêlées de ciels d'or, de marécages d'où s'élèvent des flamants roses, de jeunes fellahlines d'Égypte tendant leurs amphores pleines d'eau vers le voyageur altéré, et d'alertes, de bêtes féroces, de chasses, tout cela d'un immanquable effet. Les Laubriet l'admiraient. Lui jouissait de leurs étonnements. Moi, je l'écoutais à peine. Je regardais Madeleine Laubriet qui ne le quittait pas des yeux, et une jalousie insensée me mordait au cœur. Mlle Laubriet ne perdait pas un mot, pas un geste de son cousin. Lui seul l'occupait. Pour lui cette fière jeune fille était devenu empressée, prévenante. Elle riait de choses que n'étaient pas drôles. Elle exagérait les sentiments que pouvaient faire naître les récits de Ponthual, étonnée, craintive, émue pour le moindre danger qu'il avait couru. Tout en elle était une flatterie inconsciente à l'adresse de son cousin. Quelque chose de plus fort que le monde et que les conventions et que l'éducation l'avait subitement transformée.

J'étais si malheureux, que je n'ai pu supporter l'épreuve jusqu'au bout.

Après une demi-heure, j'ai prétexté un travail urgent à faire pour le journal, et j'ai pris congé des Laubriet.

Je suis sorti dans l'inattention de tous, presque inaperçu, comme un enfant trop petit quand le cercle de famille est groupé autour de l'aïeul qui raconte. Aucun d'eux ne m'a retenu, aucun ne m'a dit : "Vous reviendrez ?" Madeleine n'a pas même tourné la tête. Rentré chez moi, devant mes livres que je n'ai pas le courage d'ouvrir, je revois ses yeux fixés sur Ponthual, ses longs regards où il y avait plus que la joie ordinaire d'un retour.

Et lui, pourquoi s'est-il tant hâté d'accourir vers elle ? Que se passe-t-il ? J'ai peur de trop bien le deviner. Il a toujours été mon ennemi, ce Ponthual. Au collège, nous ne nous parlions presque pas. Quand je pouvais au jeu, saisir la balle et la lancer contre lui, je le visais avec une rage secrète et j'essayais de lui faire mal. Quelque chose me disait déjà que nous serions rivaux dans la vie. Et le voilà qui se jette à la traverse d'un rêve si ancien et si cher !

Je le déteste.

Hélas ! et je vois aussi les avantages qu'il a sur moi : la fortune le nom, l'éducation. J'avais sur lui la supériorité de l'intelligence. Et ce soir j'ai été stupéfait. Comme il a gagné à ces longs voyages !

C'en ne, au vivant contact des choses et des hommes, il a réparé l'insuffisance de ses études ! Ce n'est plus le même homme, Je l'ai quitté lourd, ignorant, brutal, et je l'ai retrouvé fort, intéressant comme tous ceux qui ont vu, d'une belle politesse froide. Quelle transformation rapide chez lui, tandis que moi je remontais péniblement la pente de la misère et de l'obscurité.

Madeleine va l'aimer !

Je ne puis pas surporter cette pensée, mais elle s'impose à moi. Je suis sûr qu'elle l'aimera. Et d'ailleurs, si ce n'est pas lui, elle en aimera un autre avant que j'aie pu monter jusqu'à elle. Madeleine Laubriet a vingt ans, elle est riche, elle est charmante. Elle n'a qu'à choisir autour d'elle. Pourquoi regarderait-elle au-dessous, vers ceux qui luttent et qui souffrent ?

Le temps me manquera pour atteindre mon rêve. Comment ne l'avais-je pas vu tout d'abord ? Je le vois si clairement aujourd'hui ! Je comptais sur la gloire et elle n'est pas venue. Elle ne pouvait pas venir. Il y a seize mois que je me débats dans la foule de ceux qui, comme moi, veulent parvenir. Qu'ai-je gagné auprès de celle à qui remonte la souffrance quotidienne de l'effort ? Ne suis-je pas aussi loin d'elle qu'au premier jour ? Chaque pas que j'ai fait dans le monde a été une humiliation. Je ne suis personne ici. Ma vie me paraît inutile et vide et presque coupable. Il aurait fallu des années, des années que je n'aurai pas !

Mes pauvres illusions, je les cherche et je ne les trouve plus. Même aux jours les plus durs, dans la misère de mes commencements, elle m'entouraient et me soutenaient. Je les sentais battre de l'aile autour de moi. Je leur disais : " Allez-vous-en, je vous aime et je ne veux pas vous suivre ; vous reviendrez plus tard, quand un peu de renommée me rendra digne d'elle : illusions nées de son sourire, mes bien-aimées, allez-vous-en ! " Mais je disais cela faiblement, et il en restait toujours quelque une pour me consoler.

Où sont-elles ?

Le vent souffle en tempête, ce soir. Il ébranle mes fenêtres et secoue ma porte par saccades. A tous les angles des murs et des toits il s'est heurté, brisé, émietté : il crie et il pleure. Tant d'obstacles lui barrent la route ! Comme il passait librement, fièrement, là-bas, sur nos collines ! C'était un grand fleuve qui coulait avec un bruit de flot, régulier, monotone et puissant. Et la Genivière, haut perchée sur son roc, était une petite île autour de laquelle ployait son courant énorme. . .

Toujours ces souvenirs toujours ! . . . Mon enfance heureuse, lorsque je l'ai brisée, m'a fait comme une blessure qui se rouvre sans cesse.

Je me demande ce soir avec effroi si je ne me suis pas trompé ? . . .
Je ne puis revenir en arrière, et l'avenir est si sombre devant moi !
Que vais-je devenir ?

.....

XXIV

Délaissée, calomniée, Mélie Rainette demeura fière et ne sortit plus que le moins possible de chez elle. L'amour des fleurs lui était venu. Elle passait des heures dans son jardin, bêchant et sarclant les herbes, regardant fleurir quelques plantes d'arrière-saison qu'elle s'était procurées ça et là. Vaguement elle se trouvait une ressemblance avec ces végétations combattues par la rudesse du temps. Elle avait pour leur mort des pitiés mêlées de retours sur elle-même. Une langueur la prenait. Elle n'était pas malade, mais elle ne se sentait plus aussi forte qu'autrefois. Son visage par le chagrin s'était lentement amenuisé. Sous sa cape noire, elle avait maintenant un air de veuve qui pense en dedans à des bonheurs disparus, et qui retire autant qu'elle le peut sa pensée de ses yeux.

Puis l'hiver arriva. Tout gela dehors, sauf le romarin, qui dépérisait pourtant avec les années. Ce furent des jours tristes pour Mélie Rainette, car l'abandon s'augmentait d'une misère croissante. Le travail allait mal. Dans toutes les Mauges, les fabricants diminuaient les prix. Les commandes se faisaient rares, et les meilleurs tisserands ne recevaient plus de fil que pour trois ou quatre journées par semaine.

Pauvreté, solitude et tristesse de cœur, c'était beaucoup pour une fille si jeune encore.

Cependant Mélie Rainette ne se plaignait pas.

D'abord, moins occupée au métier, elle donnait plus de temps à ces petits travaux de couture ou de broderie, fatigants, peu payés mais qu'elle aimait pour eux-mêmes et pour la belle lumière qu'ils demandent. Sa chambre était si blanche et si bien ornée ! Elle s'y plaisait plus qu'ailleurs. Il y avait là toute la richesse de la maison : des dentelles aux rideaux, un écran de cheminée en mousse piquée de fleurs artificielles, un fauteuil qui avait appartenu au père, une armoire, à peu près vide à l'intérieur, mais d'un bois de noyer si

joliment veiné, si bien verni à la cire blonde, que c'était merveille de la voir, et, entre deux flambeaux de verre, sur la cheminée, la couronne de noces de la pauvre mère Rainette, retirée enfin d'un vieux coffre où elle avait été reléguée, et replacée bien en vue sur son coussin de velours rouge.

Les heures que Mélie passait là lui paraissaient plus légères.

Quelques bonnes gens la visitaient aussi de temps en temps.

Mais surtout elle avait une fonction nouvelle qui la charmait. Le curé du Fief, la voyant si vivement attaquée, ne lui avait pas retiré son estime, et, pour la venger des calomnies répandues contre elle, l'avait chargée d'aider, dans la décoration et le ménage de l'église, la sacristaine, vieille fille dont les yeux se mouraient.

C'était une vraie joie pour Mélie, ce maniement des fleurs, des ornements, des nappes, la distribution de l'encens aux enfants de chœur et la décoration de l'église, la veille des fêtes, quand il fallait retirer des placards les oriflammes, les guirlandes, diriger le menuisier chargé de les suspendre, se retirer de quinze pas, dire : " Plus haut, plus bas, là, c'est bien ", recouvrir de feuillages frais d'anciens arceaux qui avaient servi, ou disposer en amphithéâtre, des deux côtés de l'autel, les lauriers roses et les palmiers envoyés des serres de la Landehue. Le goût de Mélie pour cette emploi qui s'harmonisait si bien avec son caractère, s'était encore accru de tous les mépris qu'elle avait soufferts. Le recueillement de ces voûtes blanches lui plaisait. Elle s'y sentait à l'abri, très oubliée et très loin de tout le reste. Pour une banderolle bien attachée et retombant avec grâce, pour une inscription en lettres d'or sur le fond léger d'une mousseline, ou seulement pour un linge parfumé d'iris dont elle développait les plis devenus lisses et brillants du passage du fer, elle éprouvait des joies de petite enfant que tout enthousiasme, dont toutes les sensations ont des ailes. Même les devoirs les plus humbles acquéraient là, pour elle, un charme singulier. Et quand elle lavait le carreau ou frottait à la cire le buffet de la sacristie, le silence de ce lieu qu'animait à peine le grésillement des vitraux entre leurs mailles de plomb causait à Mélie Rainette une impression de paix profonde et délicieuse.

Son chagrin, d'ailleurs, et ses regrets avaient pris la tranquillité des choses qui durent. Dans son âme qu'ils ne troublaient plus, les souvenirs passaient, avec cette apparence d'événements très anciens que leur donne une brisure de la vie. Elle se revoyait petite, adolescente, puis déjà femme, à l'heure où, sans qu'elle s'en rendît bien

compte, son amitié protectrice pour Pierre Noellet avait changé de nature : amour qui n'avait point paru, qu'elle n'avait pas avoué, et qui s'était flétri tout entier dans son cœur. Et comme font les mères pour les enfants qu'elles ont perdus, ornant elles-mêmes la terre où ils dorment, Mélie groupait autour de cette tendresse ensevelie les visages, les mots, les moindres circonstances au milieu desquelles la chère morte était née. Douceur des tombes aimées, elle vous connaissait bien !

Quelquefois cependant, le courage lui manquait, les jours où la misère était plus grande, ou lorsqu'un incident lui rappelait, sans qu'elle y fut préparée, des joies finies pour elle et des amitiés brisées.

L'un de ces jours-là, ce fut le 28 décembre, quand elle vit passer au matin les gens des deux fermes de Villeneuve qui se rendaient à la Genivière. Elle savait que le métayer avait convoqué une *guerrouée* d'amis pour *serper* de lajone dans une lande qu'il voulait défricher. En d'autre temps, elle serait partie avec eux. Elle y songea bien après qu'ils furent disparus, assise dans sa chambre, après de son maigre feu couvert de cendre pour qu'il durât davantage. Eux ne la virent pas, et bruyants ils traversèrent le bourg. Et avant que la nuit fût tombée, ils avaient mis à bas ce vieux coin de lande, un des derniers du pays, qui descendait vers l'Èvre, forêt de genêts et d'ajones, plus haute qu'un homme, que le printemps vêtitait d'or chaque année. Hommes et femmes, à coups de serpe ou de faucille, ils abattaient les longues tiges épineuses. D'autres les liaient en fagots, les mains saignantes de toutes les piqûres de la brande. Ils allaient vite en besogne. Ils riaient. La terre apparaissait, rousse de débris morts, sans un brin d'herbe, hérissée de troncs aigus dont le vent séchait la tranche humide et verte encore. Quand le soleil baissa, quatre feux allumés aux quatre coins élevèrent leurs colonnes de fumée qui bientôt poussées, tordues, roulées par-dessus les collines, apprirent à la vallée prochaine que l'épais fourré où jadis les chouans s'étaient cachés, où leurs petits enfants s'abritaient pour garder les moutons, que la lande du vieux temps, pleine de chansons et de fleurs et de souvenirs, comme tout le reste avait vécu.

Alors, pour finir la journée, après le repas du soir, les jeunes gens se mirent à danser une gavotte, selon l'usage lorsqu'un chef de métairie convoque une *guerrouée*. Dans les deux chambres de la Genivière, deux par deux, puis tous ensemble, ils sautaient, les filles

gravement et les gars un peu animés par les libations du souper. Les marraines mariées, debout le long des murs, regardaient en filant leur quenouille. Il n'y avait pas de violon, ni de biniou, à cause de la mort de Jacques trop voisine encore. Mais deux filles qui avaient de petites voix claires s'étaient mises à gavotter avec la langue : " ah, ah, ah, ah ! " et cela suffisait pour mener la danse. Ils dansaient tous excepté Marie Noellet, assise dans un coin, et qui tendait, avec son air digne et un peu triste, un pichet de boisson de cornes aux danseurs fatigués.

10 juin 1884

Il était plus de dix heures quand les anciens et les marraine emmenèrent la jeunesse et s'éloignèrent avec elle, jetant encore, dans la nuit calme d'hiver, des bruits joyeux de pas et de voix qui revenaient en arrière jusqu'à la ferme.

Louis Fauvépre était resté.

Pendant que Marie et ses sœurs aidaient la mère à remettre en ordre les chaises et les tables entassées dans les coins, lui, songeur, assis sur un banc près de la fenêtre, il attendait le métayer qui était allé faire un pas de conduite à ses gens de la guerrouée. Son entrain de tout à l'heure était tombée. Sa belle allure militaire que copiaient les gars du Fief avait fait place à une gaucherie étrange, et il semblait mal à l'aise sous le regard de ces deux jeunes filles et qui allaient et venaient, actives, silencieuses, émues aussi. Une même cause les agitait diversement les uns et les autres. Surtout quand Marie traversait la chambre et s'approchait du banc, Louis Fauvépre n'osait plus lever les yeux.

Et sur la bouche sérieuse de la jeune fille, un petit sourire fier se dessinait, comme le premier bourgeon d'une graine qui veut fleurir.

Le métayer rentra, secoua son chapeau couvert de givre, et apercevant le jeune homme, il alla s'asseoir à quelque distance de lui, sur le banc. Puis, de la tête, il congédia les femmes.

Les deux hommes demeurèrent seuls, éclairés par le fagot de brande sèche qu'avait allumé Marie. Le plus jeune se taisait, ne sachant par où commencer ce qu'il avait à dire, et ce fut le vieux qui parla d'abord.

—Tu as l'air tout émoyé, mon gars dit, qu'as-tu donc ?

—Vous le savez bien, maître Noellet.

—Ça se peut que je m'en doute, mais faudrait voir tout de même répondit le paysan qui redressa la tête, et la face un peu tirée par

l'émotion, les yeux vagues vers le fond de la salle, se recueillit pour écouter.

—Maître Noellet, voilà : je ne crois pas qu'il vous ait été fait de mauvais rapports sur moi ?

—Non, mon gars.

—Vous avez toujours été l'ami de mon père.

—Et du père de ton père, un ancien que j'honorais.

—Je gagne à présent ma vie, maître Noellet, même un peu plus.

—C'est bien, Louis Fauvêpre, c'est très bien cela !

—J'ai l'âge de m'établir.

—Je ne dis pas non.

—Et c'est votre fille Marie que je voudrais.

La lourde main de Julien Noellet s'abattit sur l'épaule du jeune homme, leurs yeux se rencontrèrent.

—Mon pauvre gars, dit-il je n'ai pas besoin d'un charron chez moi. J'avais deux fils, vois-tu bien, l'un est mort, l'autre est comme mort. Puisque je n'en ai plus, il faut que celui qui sera mon gendre tienne la charrue à leur place, à la mienne quand je ne serai plus là.

Puis, baissant le ton, il ajouta :

—Tu trouveras femme ailleurs, mon Louis, il ne manque pas de filles à marier dans la paroisse.

—Non, c'est la vôtre que je veux, maître Noellet, dit Fauvêpre impétueusement.

—Tu ne l'auras pas, fit le métayer.

—Oh ! si, je l'aurai ! quand je devrais quitter mon père et changer de métier ! J'ai fait un peu de tout dans ma vie, maître Noellet : soldat, forgeron, mais toucheur de bœufs et charrueur aussi. Vous savez bien que cet été, quand le travail n'allait pas ssez pour le père et pour moi, je me suis loué à la métairie de la grande-Ecorcière. La terre, ça ne me fait pas peur, allez. Donnez-moi Marie. J'habiterai la Genivière avec vous. Et j'y resterai à votre place quand vous ne serez plus au monde. Maître Noellet, si vous voulez un fils pour conduire vos charrues, me voilà !

Il s'était levé tout droit, superbe, ses yeux flambaient, ses bras musculeux croisés sur sa poitrine bossuaient les manches courtes de sa veste. Et le métayer, qui s'était dressé à demi, le considéra un moment tout saisi et tout fier. La sève lui monta du cœur moins vite qu'à l'autre qui était jeune, mais elle monta. Son regard devint rillant, toute sa physionomie se détendit, il oublia pour un instant

sa peine en voyant qu'un fils lui était venu, que devant lui se tenait un vrai paysan, un Vendéen amoureux de la terre noire, un maître futur de la Genivière, de la même race que les vieux. De ses deux bras il l'embrassa fortement, et touchant de ses cheveux gris la tête hardie du jeune homme :

—Alors, dit-il, je le veux bien. Dimanche, tu pourras lui causer, Louis Fauvêpre !

C'était le mot des fiançailles. L'âme des aïeux devait être là quand il fut prononcé. Toute la maison blanche eut un frisson pour saluer l'héritier. La porte battit doucement. N'était-ce pas la joie qui rentrait ? La flamme du foyer jeta un grand éclat. De l'autre côté de la muraille, il y eut un frôlement de robe, un pas glissant qui s'éloignait. Au bout de la cour un rouge-gorge, en rêvant, jeta trois notes dans la nuit.

.....

 A la même heure, Pierre Noellet invité la veille par un mot de M. Laubriet, entra dans les salons de l'hôtel de la rue La Boétie :

—Venez mon cher, tous nos amis seront là demain soir, votre place est au milieu d'eux.

Il y avait beaucoup de monde ; aussi, après avoir salué la maîtresse de la maison, Pierre s'était retiré dans son observatoire habituel près d'une fenêtre.

Malgré le laconisme du billet de M. Laubriet, il avait eu le sentiment qu'une chose cruelle l'attendait-là. Il était venu quand même, par une sorte de bravade désespérée, par ce sentiment formé d'orgueil et de courage qui nous jette au-devant d'une douleur ou d'un danger qu'aucune fuite n'éviterait, et nous fait lui dire : " Tu me cherches, eh bien, me voici, frappe en pleine poitrine et que j te voie bien en face." Son vieux grand père lui avait transmis ce sang batailleur. Pierre Noellet redoutait tellement cette nouvelle au-devant de laquelle il accourait cependant, que, depuis quinze jours, il n'avait pas reparu chez M. Laubriet. Très pâle et sans se préoccuper des jeunes gens qui passaient près de lui, leur claque blasonné à la main, étonnés et souriants de l'air tragique de ce pauvre garçon, il suivait des yeux Mlle Laubriet. Elle était regardée par tous, entourée, tout à fait exquise dans une robe réséda à dessin gris et blancs. Son maintien seul, d'ailleurs, la souveraineté passagère du bonheur qu'elle portait au front, disaient assez haut que la fête se donnait pour elle. Son cousin de Ponthual la suivait de grou-

pe en groupe comme pour partager les félicitations qu'elle recevait, souriant dans sa grande barbe. C'étaient autour d'eux des habits noirs qui s'inclinaient, de jolies mains de femmes qui se tendaient, gantées jusqu'au coude, un murmure de mots fades et convenus qu'on devine sans les entendre et dont chacun pénétrait, aigu comme un poignard, dans le cœur de Pierre Noellet.

Il avait eu le temps de savourer l'entière cruauté de ces hommages, quand Ponthual, achevant le tour du salon, aperçut son ancien camarade et vint à lui. Madeleine était restée en arrière, parmi plusieurs jeunes filles ses amies qui l'enveloppaient de questions et de sourires en étudiant sa robe. Ponthual n'était plus ni insolent ni railleur. Il avait l'air bon enfant, il tendit à Pierre sa large main bien ouverte, avec la cordialité des gens heureux et des forts qui n'ont point de rancune.

—Eh bien, mon cher, dit-il, vous savez ?

Pierre toucha à peine le bout des doigts de Ponthual et répondit :

—Mais non, je ne sais rien.

—Alors, je me hâte de vous apprendre la nouvelle. Nous sommes d'anciens camarades et je suppose que vous vous réjouirez avec moi : depuis avant-hier je suis fiancé à ma cousine Madeleine... Cela vous surprend ?

Il prenait, pour de l'étonnement, la paleur et le regard à demi égaré de ce pauvre être à qui, sans le vouloir, il brisait le cœur.

—Non, dit Pierre, cela ne m'étonne pas. Et c'est... décidé?...

—Tout ce qu'il y a de plus décidé et officiel. La réunion de ce soir en témoigne. Nous nous marions au milieu de mars. J'emène Madeleine en voyage ; nous allons... Tiens, bonjour, cher ! vous nous manquiez ce soir...

Ponthual venait de se détourner pour serrer la main d'un nouvel arrivant.

Le supplice avait trop duré : Pierre se sentait prêt à éclater en sanglots. Il sortit de l'embrasure de la fenêtre, et à travers les groupes, gagna la porte. Une voix lui criait : "Hâte-toi, cache à ce monde en fête le spectacle de ta peine, échappe-toi dans ce grand Paris indifférent où les douleurs sont, comme les joies, solitaires, ignorées, noyées, et dont la poussière est faite aux larmes : hâte-toi !"

Et cependant, plus forte qu'elle, au moment où il allait quitter le salon des Laubriet, une pensée se fit jour en lui : il voulut voir une dernière fois Madeleine.

Elle était un peu loin devant lui, causant avec d'autres jeunes filles, ayant au milieu d'elles le charme incomparable de celles qui se sentent aimées. Et, du premier coup d'œil, dans l'éblouissement des lumières, des tentures éclatantes, des toilettes en mouvement, par-dessus la foule, Pierre Noellet la retrouva.

Elle aussi l'aperçut. Elle crut qu'il rentrait. Le sourire de ses lèvres se fit plus gracieux, et, aimablement, mue par une de ces idées prévenantes qui abondaient en elle ce soir, Madeleine fit un mouvement pour aller vers lui, pour le remercier d'être venu, pour se montrer à lui dans sa joie nouvelle où tout le monde prenait plaisir.

C'en était trop. Pierre Noellet ne put supporter cette vue, et il se sauva. . .

Bientôt il se trouva seul, dans la nuit fraîche, marchant à pas rapides sur le trottoir de la rue. Et alors, comme une ironie sanglante au milieu de la douleur qui l'intreignait, deux mots, deux mots jetés à sa jeunesse ambitieuse sonnèrent dans sa mémoire : " Quel dommage qu'il ne soit pas poussé ! " disait l'instituteur, et Loutrel répondait, de sa voix chevrotante : " Tu pourras prétendre à tout, fort comme tu l'es ! "

XXV

Quand la mère Noellet, le soir même, fut avertie que sa fille était fiancée à Louis Fauvêpre, elle eut une grande joie. Et, tout de suite, sa nature imaginative emportée au delà du présent lui fit voir dans cet événement qu'elle avait souhaité un moyen d'amener peut-être le métayer à se départir de la rigueur qu'il montrait pour son fils Pierre, d'envoyer l'heureuse nouvelle là-bas, dans les pays fabuleux où la pensée de la vieille femme s'égarait nuit et jour, et de recevoir en réponse une lettre. Oh ! une lettre, c'était toute l'ambition de la mère Noellet, son rêve depuis longtemps contenu et refoulé, maintenant libre de fleurir à cause du petit rayon qui dorait la Genivière. Quoi de plus naturel et de plus raisonnable ? Se pouvait-il qu'elle mariât sa fille sans que Pierre en fût averti ? Et puis un malheur ne vient jamais seul, et la métayère se disait, commentant le proverbe, hélas ! trop vrai pour elle : " Sans doute que c'est de même pour le bonheur et que l'un attire l'autre. Aujourd'hui c'est ma fille qui est promise, et demain c'est une lettre que j'aurai de mon fils " .

Cependant elle n'osa pas s'en ouvrir directement à son mari. Elle l'avait vu autrefois si rude et irrité contre Pierre, et le ressentiment chez lui, bien qu'atténué par le temps, était si visible encore ! Sur-tout elle connaissait, pour l'avoir éprouvé maintes fois, le terrible point d'honneur qu'il mettait à ne pas revenir sur sa parole. Julien ne se dédisait jamais, ni d'un marché ni de la moindre promesse qu'un autre eût traitée légèrement. Et elle savait bien, la pauvre mère Noellet, qu'une larme ou une prière de femme ne suffisait point à lever la condamnation portée contre l'enfant. Elle avait trop souvent essayé pour garder un doute.

Ce fut l'abbé Heurtebise qui se chargea de la commission. " Je lui donnerai l'assaut, dit-il, comptez sur moi, la Noellette. "

Là-dessus des jours et des jours passèrent. La mère Noellet n'entendait parler de rien. Car l'abbé en toute chose prenait son temps. Il n'était pas de ceux qui abordent les gens n'importe où et n'importe quand. Il fallait pour qu'il entamât une affaire qu'il se sentît dans une certaine disposition d'esprit et qu'il crût en deviner une semblable chez celui qu'il rencontrait. A plusieurs reprises, sans doute, il avait trouvé son ami le métayer dans le bourg du Fief, ou dans les champs, ou sur les routes, mais à chaque fois la présence de témoins, l'air affairé de Julien, la couleur du temps, moins encore peut-être avaient retenu dans le cœur de l'abbé une apostrophe prête à partir.

Un jour pourtant qu'il descendait des hauteurs du Vigneau, par les tallis, pour passer la rivière, il aperçut en face de lui la Genivière blanche, et le message de la mère Noellet lui revint en mémoire. Il ferma son bréviaire sur son pouce et, réfléchissant, continua de suivre le sentier qui s'en allait tournant parmi les cépées sans feuilles.

Justement le métayer avait entrepris de réparer la passerelle qui traversait l'Evre au bas de son ancienne lande, simple tronc de châtaignier jeté d'une rive à l'autre dans les âges anciens et qui, fendu par le soleil, creusé par les pluies, ressemblait à présent à un petit bateau d'écorce à moitié plein de terre noire. Il s'était donc improvisé charpentier et, à cheval sur le tonc, le recouvrait d'une belle planche neuve de chêne qu'il clouait aux deux bords. Ses longues jambes pendaient, et l'Evre au-dessous coulait grise, lente, moirée par l'épanouissement silencieux des remous.

Lui aussi il songeait à Pierre.

Il était rendu à la moitié environ de son travail, lorsque, en avan-

çant la main pour prendre un outil dans sa boîte, il leva les yeux par hasard, par habitude de regarder le temps, et reconnut, dans le sentier en pente du tallis, l'abbé Heurtebise qui descendait vers la rivière.

Cela dérangeait fort le métayer d'avoir à lui céder la place. Mais il n'en fit rien paraître, remit un à un ses outils dans sa boîte et, n'étant plus sûr de ses vieilles jambes pour remonter en équilibre sur la passerelle, s'aidant de ses deux mains, il se recula, toujours à califourchon, par petit coups, jusqu'à la rive.

L'abbé franchit le pont de son large pied qui faisait craquer la planche encore mal assujettie, et s'arrêta près de Julien. Ils étaient de taille égale, mais le métayer, quoique plus jeune d'au moins dix ans, n'avait plus l'attitude martiale ni le regard étonnamment énergique et vivant de son aîné.

—Eh ! dit l'abbé, tu vas donc à cheval sur les troncs d'arbre, maintenant ?

—Que voulez-vous, répondit Julien, j'ai mon double poids de chagrin, moi, et ça me rend lourd un peu.

—As-tu des nouvelles de ton fils ? demanda brusquement l'abbé.

Le métayer parut affecté de la question, et abaissa les yeux sur la boîte qu'il tenait à la main.

—Non, répondit-il, je n'en ai pas.

—Depuis quand ?

Julien se tut.

—T'a-t-il écrit depuis le mois de mai ? reprit le curé.

—Non.

—Et de chez toi, lui a-t-on écrit ?

—Pas plus.

—Nous sommes à la fin de février, Julien, il y a huit mois de cela !

—Je les ai bien comptés, dit le métayer.

—Oui, tu en souffres. Mais ce n'est pas assez, mon bonhomme. Ton fils a eu des torts, des torts graves. Tu as usé de ton autorité, et tu étais dans ton droit. Peut-être pourtant l'as-tu excédé un peu, Julien ?

—Comment donc ?

—En défendant à Pierre de t'écrire. Aujourd'hui tu ne sais plus rien de lui, ni de son âme ni de son corps. Sais-tu seulement s'il est vivant ?

Le mot porta. Le métayer tressaillit et leva rapidement la tête-

Dans ses yeux, arrêtés sur ceux de l'abbé, une anxiété subite s'était éveillée.

—Vivant ? repéta-il, vivant ?

—Ne prends pas peur, Julien. Ce n'est qu'une manière de parler. S'il était mort, tu le saurais : M. Hubert ne nous a-t-il pas raconté qu'il le voyait quelquefois ? Non, il est bien sûr encore parmi les vivants. Mais est-ce là tout ce que tu dois savoir de lui, de ton seul fils, Julien Noellet ? Et faut-il que ta fille se marie sans qu'il en soit avisé ?

Le métayer étendit le bras du côté de la Genivière, comme pour la pendre à témoin.

—J'ai quelquefois manqué à mon père dans de petites choses, dit-il : jamais je ne l'ai vu revenir le premier.

A quatre-vingts lieues de distance, Pierre, dans le salon des Laubriet, Julien, sur le bord de l'Evre, s'étaient rencontrés pour faire la même réponse à la même interrogation.

L'abbé Heurtebise regarda autour de lui la terre de l'ancienne lande, défoncée par un premier labour, et encore agglutinée en grosses mottes d'où sortaient à l'air libre, tordues, brisées, mortes déjà, les racines d'ajonc ou de genêt. Une petite tristesse voila son visage.

—Le passé, dit-il, mon pauvre Julien, où est-il donc ? J'en suis comme toi de ce temps-là, et pourtant je te dis : il ne faut pas rester comme vous êtes, ton fils et toi, ça ne vaut rien ni pour lui ni pour toi.

Il n'insista pas davantage, connaissant trop bien son homme et son pays pour supposer qu'il emporterait du premier coup cette redoutable place forte d'un ressentiment vendéen. D'un mouvement rapide de la tête il salua Noellet et, par la bordure du guéret où des brins de bruyère à demi déchaussés pendaient encore, il remonta le coteau devers Villeneuve.

Le paysan se détourna, se remit à cheval sur le pont, et recommença à clouer le chêne sur le châtaignier. Mais, tandis qu'auparavant son marteau n'arrêtait pas, criblant les échos de ses notes régulières, à présent il y avait, d'un clou à l'autre, un intervalle. Julien Noellet songeait à ce que venait de lui dire l'abbé Heurtebise. Et de temps à autre un mouvement brusque de ses jambes, marquant sans doute une exclamation muette de sa pensée, effrayait quelques poissons de surface qui plongeaient dans le courant de l'Evre toujours lent, froid, émaillé d'écume fine.

XXVI

Il songeait, il était soucieux, mais non encore décidé. Chez les hommes de la campagne, les résolutions croissent et mûrissent lentement comme les moissons. Julien se tenait à lui-même de longs discours, il revivait le passé en travaillant à ses champs, il se sentait entraîné tantôt par le chagrin à dire oui, tantôt par l'amour-propre à dire non. Quelques semaines s'écoulèrent dans cette lutte redouloureuse. Peut-être eût-elle duré davantage, si la vie ne lui avait tout à coup posé de nouveau la même question et dans des termes qui ne permettaient plus d'hésitation.

L'époque fixée pour les noces de Marie approchait, en effet. Or, un des derniers dimanches, après vêpres, la jeune fille, comme ç'avait été la coutume depuis ses fiançailles, attendait Louis Fauvépre, qui devait venir " lui causer ".

La joie et les larmes, ceux qui meurent et ceux qui se marient, les mêmes murailles voient tout passer. Au milieu de la salle de la Genivière, le métayer, assis sur le banc devant la table, se reposait un peu, les pieds blancs encore de la poussière de la route. Il rentrait du bourg. La métayère pliait sa cape étendue sur la couverture d'un lit, hélas ! vide à présent. Marie, debout, écoutait. Elle entendit un pas hardi sur les pierres de la cour. Et un petit frisson la transfigura. Elle devint toute charmante de plaisir et de trouble mêlés. Et quand il entra, lui, dans ses beaux habits, fier et sûr d'être aimé, elle alla au-devant de lui, mit la tête sur l'épaule de son promis et se laissa embrasser, moitié riante, moitié sérieuse, en regardant du côté des vieux.

Julien fit assoeir son futur gendre en face de lui.

(A suivre)

BIBLIOGRAPHIE

LA NOUVELLE-FRANCE, de Cartier à Champlain (1440 à 1603)

Tel est le titre de la nouvelle étude historique que vient de publier M. N. E. Dionne, cet infatigable chercheur bien connu des lecteurs de la *Revue canadienne*, dont il est un des plus dévoués et des plus zélés collaborateurs, et auquel on doit sur les premiers temps du Canada de si importants et de si sérieux travaux.

En 1889, M. Dionne faisait paraître une histoire de Jacques Cartier qui obtenait du lieutenant gouverneur de la province de Québec une récompense méritée. Quelque temps après, il donnait dans le *Canada français* (livraisons de septembre et décembre 1890 et quatrième volume 1891), un mémoire très détaillé sur la traite des pelleteries sous Champlain : aujourd'hui sa plume savante retrace les premiers essais de colonisation dans le vaste domaine conquis par Jacques Cartier à la France, pendant la période peu connue de 1540 à 1603.

Travail ardu et ingrat, car sur cette époque les documents font défaut les textes qui subsistent sont obscurs, les assertions contradictoires, les dates incertaines ou difficiles à concilier, et, pour mener à bien comme l'a fait M. Dionne, une semblable étude, il faut la vraie passion du savant qui ne connaît pas d'obstacles, ou, ce qui est plus juste, que l'obstacle même rend plus ardent et plus opiniâtre.

“ En publiant ce travail, dit M. Dionne dans sa dédicace de l'histoire de Jacques Cartier, je crois faire acte de patriotisme. ” Tel est le noble sentiment qui a soutenu l'auteur dans son pénible labeur ; et c'est ainsi qu'en retraçant les tentatives des premiers colons envoyés de France au Canada, M. Dionne tient à montrer combien est inexacte l'affirmation si souvent répétée par les étrangers, que le Français n'a aucune des qualités requises pour fonder une colonie durable. Si l'on veut un éclatant démenti à cette assertion, il suffit de relire l'histoire du Canada et de voir ce que sont aujourd'hui et Québec, la ville de Champlain, et Montréal, la ville de Maisonneuve, et le Bas-Canada, en attendant que le Nord-Ouest suive le même progrès.

C'est encore pour rendre justice aux marins français que l'auteur fouille les textes, compulse les vieux manuscrits et établit péremptoirement que dans le vaste champ des découvertes où s'illustraient au XVI^e et au XVII^e siècle l'Espagne et le Portugal, la France, elle aussi, tint une place honorable, et que ses hardis pêcheurs normands et bretons, ses pilotes de Dieppe, d'Honfleur, de Saint-Malo et de La Rochelle ne le cèdent, en vaillance et en intrépidité, à aucune autre nation. La France, disons-le, avait même une supériorité sur les autres pays, c'est, qu'en allant ainsi à la découverte, ses enfants, ou du moins quelques-uns, étaient, selon l'expression de Champlain, “ poussés d'une sainte envie d'arborer l'étendard de

“ Jésus-Christ, et de planter (en ces nouvelles contrées) les armes de leur “ roy.”

Aussi doit-on féliciter M. Dionne d'avoir contribué, par ses patientes et savantes recherches, à mettre, pour ce qui concerne le Canada, ces vérités en pleine lumière.

Et maintenant quels sont, les essais de colonisation tentés en ce pays après la découverte de Jacques Cartier, et avant l'établissement de Champlain ? En réalité ils se réduisent à trois, tous les trois infructueux, et n'ayant eu en quelque sorte pour effet que de fixer l'attention publique en France sur les *terres-neuves*, et de préparer ainsi l'expédition de des Monts et la venue de Champlain.

La première tentative est celle de Roberval en 1541. Roberval après avoir obtenu du roi une commission l'autorisant à emmener un certain nombre de condamnés, vint créer un poste à l'embouchure de la rivière du cap Rouge, en Acadie. Sur la date de de cette expédition, la durée du séjour de Roberval dans les *terres-neuves*, le lieu même où il se fixa, il régnait jusqu'ici une assez grande incertitude, et c'est à éclaircir ces points obscurs que s'est attaché M. Dionne, avec cette précision de détails, qui lui donne, en ces matières délicates, une autorité incontestable. A-t-il fait disparaître tous les doutes, résolu tous les problèmes, dissipé toutes les obscurités, nous nous garderions bien de l'affirmer, mais nous disons hautement que ses déductions paraissent très-logiques et ont une apparence de vérité très-acceptable.

L'expédition de Roberval échoua, et, après une courte excursion au Saguenay, celui-ci dut rapatrier ses compagnons menacés de périr de faim dans ces régions inconnues. L'auteur se félicite de cet insuccès : “ Coloniser,” dit-il non sans raison, “ un pays avec de semblables éléments d'immoralité ou de perversité eût été une faute immense.” Il est vrai que de tels aïeux ne sont pas très-avouables, le Canada a trouvé dans les colons amenés par Champlain et par Maisonneuve des ancêtres plus recommandables et dignes des destinées futures de la Nouvelle-France.

On a jugé sévèrement Roberval : M. Dionne lui-même paraît admettre qu'il fut dur et cruel pour ceux qui l'accompagnaient, tout en reconnaissant qu'avec de semblables sujets, il fallait une main de fer et une discipline rigoureuse. Quant à la légende de Marguerite, cette nièce de Roberval, abandonnée par ses ordres sur une île de la côte nord du golfe Saint-Laurent, parce que sa conduite laissait à désirer, M. Dionne se contente de la citer sans y ajouter grande foi. La chronique rapporte que Roberval, pour faire un exemple, fit jeter sur la même île l'amant de Marguerite et une duègne coupable de trop de complaisance. Ces deux malheureux périrent bientôt de misère. Marguerite survécut et, deux ans après, un navire la ramenait en France. Un auteur du XVII^{ème} siècle quelque peu suspect d'embellir ses récits aux dépens de la vérité, Thevet affirme que cette histoire a fourni à la princesse Marguerite, sœur de François 1^{er}, le sujet d'une de ses Nouvelles connues sous le titre de “ Histoire des amants fortunés.” C'est peut-être, si le fait est vrai, tout ce qui est resté de l'expédition de Roberval : un chapitre de l'histoire des lettres françaises.

Quoi qu'il en soit nous partageons au sujet de cet explorateur, l'opinion de M. Chalamet dans son *Etude* sur les Français au Canada, quand il dit : “ Roberval a montré beaucoup d'énergie et d'opiniâtreté pour fonder, au

“Canada, un premier établissement français... à ce titre,” ajoute-t-il, il “mérite une place parmi ceux qui ont travaillé à faire des rives du Saint-Laurent une terre française.”

La seconde tentative de colonisation est celle du marquis de la Roche ; elle devait avoir le même sort que celle de Roberval avec quelques incidents dramatiques plus pénibles encore. Parti d'Honfleur le 14 avril 1598, “avec une soixantaine de personnes, dont la plupart, selon M. Dionne, étaient peu propres à fournir le noyau d'une saine colonisation, il vint atterrir à l'île de Sable, où il débarqua quarante de ses compagnons avec quelques bestiaux et des instruments de culture. Il se dirigeait ensuite vers les côtes de l'Acadie pour trouver une place favorable à ses projets d'établissement, quand une forte tempête le rejeta sur les côtes de France, laissant sans chef ces infortunés émigrants.

Les malheureux restèrent sans secours pendant cinq ans, disent quelques historiens, pendant sept ans, selon d'autres, sur cette île basse et malsaine que les flots rongent chaque année. Il se passa là de terribles drames, auxquels Champlain fait allusion dans ses mémoires. Nous regrettons que M. Dionne n'ait pas cru devoir retracer avec quelques détails cet émouvant épisode de l'expédition mal conçue, mal dirigée du marquis de la Roche, qui mourut découragé et ruiné. “Les envieux”, nous dit encore Champlain, avec son bon sens pratique, “qui étaient en ce temps près du roy en son conseil, empêchèrent l'effet de la bonne volonté qu'avait Sa Majesté de lui faire du bien : voilà comment les roys sont souvent déçus par ceux en qui ils ont quelque confiance ; les histoires du temps passé le font assez connaître, et celle-ci nous en peut servir d'échantillon.”

L'histoire du Canada fournit malheureusement beaucoup d'échantillons de cette triste vérité.

Les échecs éprouvés par Roberval et le marquis de la Roche n'arrêtèrent pas cependant l'ardeur des intrépides marins normands et bretons désireux de fonder, dans la Nouvelle-France, une colonie prospère.

Un armateur de Saint-Malo et un riche négociant d'Honfleur obtinrent, en 1600, du roi Henri IV une commission pour la traite des pelleteries dans la “Grande-Rivière” du Canada. Chauvin et Pont-Gravé organisèrent une expédition composée de plusieurs navires et emmenèrent cent personnes qu'ils se proposaient d'établir sur les bords du Saint-Laurent. Chauvin avait désigné Tadousac, poste important où se faisait déjà un grand trafic avec les sauvages du nord du fleuve. L'endroit était des plus mal choisis, surtout pour une colonie agricole : terre inculte exposée à tous les vents, climat rude, où, selon l'expression pittoresque de Champlain, “s'il y a une once de froid à quarante lieues à mont la rivière, il y en a là une livre.” On commit la même faute que Roberval et le marquis de la Roche : seize malheureux furent laissés dans ce poste ; trois seulement survécurent. On ne peut imaginer plus lamentable expédition. Et, cependant deux ans après, en 1602, Chauvin revenait à Tadousac, mais seulement pour y acheter et échanger des fourrures. Le privilège accordé à Chauvin passa au gouverneur de Dieppe, Aymard de Chates, ancien ambassadeur en Angleterre, “qui avait la tête chargée autant de cheveux gris que d'années”, selon un auteur du temps. Ce fut lui qui organisa l'expédition de Gravé à Tadousac avec mission de remonter la grande Rivière, et il lui adjoint

comme explorateur un jeune homme dont le nom devait bientôt devenir célèbre : Champlain.

Là, prend fin la partie historique de l'ouvrage de M. Dionne, mais il a consacré plusieurs chapitres, et non des moins intéressants pour les érudits, à la cartographie de la Nouvelle-France au XVII^e siècle. Ce travail paraît des plus complets, et a dû demander à l'auteur de patientes et nombreuses recherches. Il y a joint la liste d'armements des navires normands, pour les terres Neuves et le Canada, qui résume les travaux entrepris par MM. Bréard en France, et permet de se rendre compte de l'importance qu'avait déjà à cette époque, le commerce des pêcheries dans l'Amérique du Nord. Un tableau relevé au XVII^e siècle, prouve que la France comptait, dans ces parages, le plus grand nombre des navires employés à la pêche de la morue sur les bancs et dans la mer de *Boccalos*.

Comme on le voit, le nouveau volume publié par M. Dionne, est digne de ses prédécesseurs et jette un jour nouveau sur cette époque longtemps inconnue, et que les travaux des historiens ne sont parvenus à éclairer que depuis peu d'années. C'est de France que le mouvement est parti : les érudits canadiens y ont apporté un puissant concours : parmi ceux-ci, M. Dionne peut être placé à juste titre dans les premiers rangs : l'ouvrage dont nous parlons ne peut que confirmer la place distinguée qu'il occupe parmi des savants de ce pays.

R...

*
* *

SAMUEL CHAMPLAIN, histoire de sa vie et de ses voyages par M. N. E. Dionne : un volume in-8^o, chez A. Côté et Cie, imprimeurs-éditeurs, Québec.

C'est le premier volume d'une histoire du fondateur de Québec et du père de la Nouvelle-France que M. N. E. Dionne vient de faire paraître. M. Dionne tient à justifier les éloges d'un de nos collaborateurs publiés dans ce numéro même de la *Revue*. L'ouvrage entier aura quatre volumes : celui que nous venons de recevoir comprend l'histoire de la jeunesse de Champlain, un récit détaillé de ses voyages aux Indes, à Tadousac, de son séjour en Acadie, et l'exposé des débuts de la colonisation à Québec jusqu'à l'arrivée des Pères récollets en 1615.

Le second volume fera connaître les premiers travaux des missionnaires pour convertir les sauvages, et donnera l'histoire de la période d'enfantelement de la colonie, de 1615 à 1625.

Dans le troisième volume, l'auteur racontera l'arrivée des jésuites au Canada, les opérations de la traite et la création de la Compagnie des cent associés organisée par Richelieu, ainsi que les épreuves auxquelles fut soumis Champlain obligé de capituler et d'abandonner Québec.

Enfin, le dernier volume retracera l'histoire de son retour dans le pays redevenu français, les progrès de Québec, le développement des missions jusqu'à la mort du héros saintongeois.

Comme on le voit, c'est un travail considérable qui fait honneur à la littérature canadienne. Nous donnerons un compte-rendu de cet ouvrage lorsqu'il sera entièrement paru. Nous tenons, en attendant, à annoncer et à recommander cette importante publication à nos lecteurs, qui y trouveront un exposé très complet de cette partie de l'histoire du Canada.

S...

REVUE DE LA SCIENCE NOUVELLE, paraissant le 1er de chaque mois depuis le 1er novembre 1887, en une livraison de seize pages in-4^o à deux colonnes.—Paris, rue Duban, 18.

De nombreuses et très habiles attaques sont dirigées de nos jours, depuis vingt-cinq ans surtout, contre le catholicisme, au moyen des nouveaux faits scientifiques faussement interprétés.

La *Revue de la science nouvelle*, fidèlement et entièrement soumise aux enseignements du Saint-Siège, a pour but de défendre la foi catholique dans la philosophie et les sciences contre ces attaques, en excluant les questions politiques et sociales et aussi les questions théologiques. Elle est donc consacrée à la discussion de toutes les questions philosophiques et scientifiques, ainsi qu'à la réfutation des ouvrages de l'école positiviste et matérialiste.—En même temps elle tient ses lecteurs au courant de tous les faits qui intéressent la philosophie et les sciences.—Les professeurs de philosophie et de sciences trouveront dans la *Revue* tout ce qui est nécessaire à leur enseignement.